

« Courts séjours des Français »

Fiche 1 « Croissance des courts séjours »

Quelques précautions quant à l'usage de ces données :

La catégorie des « courts séjours » (CS), d'une durée de 1,2 ou 3 nuits hors du domicile, est une construction statistique¹, dans un ensemble de voyages qui va des « déplacements à la journée » aux « vacances » (4 nuits et plus hors du domicile), vacances qui comprennent également les très longs séjours : la lecture de ce document qui concerne les seuls « courts séjours » doit faire l'objet de certaines précautions.

Ainsi, lors de comparaisons entre deux dates (ici 1998 et 2004), les mouvements enregistrés doivent toujours être replacés dans une focale plus large, qui voit notamment nombre de déplacements repérés comme courts séjours en 1998 (donnant lieu à au moins une nuit hors du domicile), avoir pu être effectués en 2004 dans le cadre d'un « déplacement à la journée », du fait de l'amélioration continue des transports.

L'ensemble des données exploitées dans cette fiche provient d'une exploitation particulière des données du Suivi de la demande touristique des Français (SDT)², en cours au sein du département de la Statistique et de la stratégie de la direction du Tourisme. Ce document constitue en fait une première exploitation, mise à disposition pour le RDV de la stratégie du 12 octobre ; il sera complété à l'issue de ce colloque et d'ici fin 2005 et donnera alors lieu à publication.

Sont uniquement exploitées dans ces fiches les données concernant les « séjours », et non pas les « nuitées ».

1. La croissance des courts séjours 1998-2004

Tableau 1 : Evolution 1998-2004 des courts séjours, en millions

	1998	2004
TOTAL des courts séjours France, DOM-TOM, étranger	90,2	104,9
– dont CS personnels	84,5	96,6
– dont CS professionnels	5,7	8,3 *
TOTAL des courts séjour en France	85,0	98,4
– dont CS personnels	80,2	91,4
– dont CS professionnels	4,8	7,0 *
TOTAL des courts séjour à l'étranger	5,2	6,5
– dont CS personnels	4,3	5,2
– dont CS professionnels	0,9	1,3

¹ Conforme aux conventions conceptuelles de l'OMT

² l'enquête panel mensuelle réalisée auprès de 20 000 individus de 15 ans et plus par l'Institut TNS-Sofres pour la direction du Tourisme.

* les chiffres concernant les CS professionnels doivent être considérés avec prudence, car non exempt d'un effet statistique, lié à leur meilleure prise en compte en 2004

1.1 Croissance des courts séjours des Français, en France et surtout à l'étranger

(séjours personnels et professionnels effectués en France et hors France métropolitaine, dont DOM-TOM)

En 2004, les courts séjours (personnels et professionnels, en France et hors de France métropolitaine) ont représenté 104,9 millions, En volume, la progression d'ensemble des courts séjours se chiffre à 14,7 millions depuis 1998, soit une croissance de 16,3 %.

Ce retournement de tendance, après une décennie (1990-2000) de stagnation voire de baisse des courts séjours³, débute en fait à partir de 2001.

En 2004, les courts séjours représentent ainsi 55,7 % de l'ensemble des voyages effectués par les Français, en progression de 3,5 points depuis 1998 (52,2 % de CS).

Les courts séjours (ensemble personnels et professionnels) effectués en France restent très largement prépondérants : 93,8 % en 2004 contre 94,2 % en 1998. Cependant la croissance des CS à l'étranger a été depuis 3 ans plus forte que celle des CS en France.

1.2 Le poids prépondérant des courts séjours personnels, la forte croissance des CS professionnels

Le nombre des courts séjours personnels s'établit en 2004 à 96,6 millions, soit 54,4 % de l'ensemble des voyages personnels (177,7 millions).

En volume, les courts séjours personnels (en France et hors de France métropolitaine) ont cru de plus de 12 millions d'unités entre 1998 et 2004, soit de 14,3 %.

En 2004, la part des courts séjours pour motifs personnels demeure de très loin la plus importante avec 92,1 %, alors que les motifs professionnels ne représentent que 7,9 % du total des courts séjours.

Cependant cette répartition est en évolution depuis 1998 (93,7 %), du fait du fort accroissement des courts séjours professionnels ces dernières années : + 45,6 % (*mais cet accroissement résulte pour partie d'une meilleure couverture statistique des voyages professionnels en France*)

1.3 L'évolution de la structure des courts séjours selon la durée : forte augmentation des « très courts séjours » (1 nuit)

Les « très courts séjours », ceux d'une nuit passé hors du domicile, étaient déjà majoritaires en 1999. Ce sont eux qui voient leur nombre croître le plus fortement. En proportion, ils gagnent 2,7 point et sont explicatifs pour 57 % de la croissance globale des courts séjours. En 2004, ils représentent 43 % des CS, alors que les CS de 2 nuits représentent 35,4 % et ceux de 3 nuits 21,5 % de l'ensemble des CS.

Tableau 1 : Evolution de la durée des courts séjours

(ensemble CS personnels et professionnels, en France et hors France métropolitaine)

Année	Part des CS relative à l'ensemble des voyages des Français	CS d'une nuit dans l'ensemble des voyages des Français	CS de 2 nuits dans l'ensemble des voyages des Français	CS de 3 nuits dans l'ensemble des voyages des Français

³ Voir Annexe 1

2004	55,7 %	24 %	19,7 %	12 %
1998	52,2 %	21,3 %	19,1 %	11,8 %

Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

Cependant cette durée des CS est bien différente selon le type du voyage : part très nettement prépondérante des CS d'une nuit pour les CS professionnels à l'étranger. A l'inverse, pour les CS personnels effectués en France ou à l'étranger, la part des 2 et 3 nuits est plus importante que celle des CS d'une nuit. Mais quelque soit le motif, pour les CS effectués en France les CS d'une nuit sont les plus importants.

1.4 Les principales régions bénéficiaires de cette évolution (voir fiche 3 « Courts séjours et territoires » pour détails)

En réceptif, les principales régions bénéficiaires en volume de flux de courts séjours sont bien sûr l'Île-de-France (10,6 % de l'ensemble des flux), mais également la région Rhône-Alpes (10,2 %).

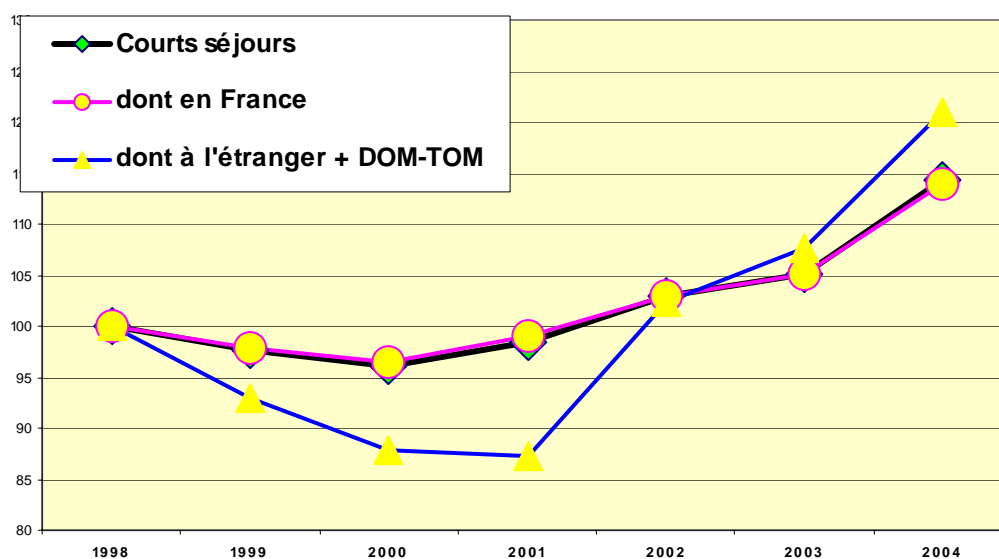
La croissance relative des courts séjours « en réceptif » est particulièrement sensible en Auvergne, Picardie, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Alsace, Champagne-Ardenne, Centre, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Bourgogne (voir fiche 3 pour plus de détails).

Un « zoom » sur les régions Île-de-France, Bretagne et Rhône-Alpes met en évidence le poids de la clientèle Francilienne de CS, et la part de marché qu'elle représente pour l'ensemble des régions, dont pour la Bretagne (20,8 %) et Rhône-Alpes (16 %).

Est également notable l'importance des clientèles de CS intra régionales et celle des régions proches ; ainsi pour la Bretagne, avec 39,9 % de part de marché en intra-régional, et le poids de clientèles CS de Pays de Loire, Basse-Normandie, hormis celle d'Île de France. Pour Rhône-Alpes les CS intra-régionaux pèsent pour 43,7 %, alors que les régions PACA, Languedoc-Roussillon, et donc également d'Île-de-France représentent les plus fortes parts du marché rhonalpin.

2. Les courts séjours personnels

Les courts séjours personnels en France et à l'étranger 1998-2004



En prenant pour base les chiffres de l'année 1998, on voit nettement apparaître deux évolutions : la courbe CS en France est en hausse régulière depuis 2001, alors que celle des courts séjours à l'étranger, après un point bas en 2000, prolongé en 2001, a connu une très forte reprise dans les trois années suivantes.

2. 1 La croissance des courts séjours personnels en France métropolitaine

En 2004, le volume des CS personnels effectués par les Français en France métropolitaine s'élève à 91,4 millions, en croissance de près de 14 % depuis 1998 (80,2 millions), et de près de 19 % par rapport au point bas de l'année 2000.

Les CS personnels effectués en France métropolitaine représentent en 2004 58,9 % de l'ensemble des voyages (courts et longs séjours), en hausse de quatre points par rapport à 1998 (54,9 %).

Les CS personnels en France métropolitaine représentent 92,8 % de l'ensemble des CS réalisés en France tous motifs confondus, contre 94,3 % en 1998.

2.2 Forte augmentation des CS personnels effectués hors du territoire métropolitain

Le volume des CS personnels réalisés hors de France métropolitaine est de 5,2 millions de voyages en 2004, soit 5,4 % de l'ensemble du total des CS personnels. Ce volume effectué hors métropole pour motifs personnels est en forte croissance, de l'ordre de 21 % depuis 1998 (4,3 M).

Cette croissance est même en fait très récente, depuis 2002, après qu'un « plancher » de CS personnels à l'étranger eût été atteint en 2001 avec 3,7 millions. Elle doit cependant être relativisée, du fait du faible poids de ces déplacements dans l'ensemble (5,4 des séjours).

C'est sans surprise en Europe que s'effectuent l'essentiel des CS à l'étranger (87,7 % de l'ensemble des CS).

2.2 L'évolution des courts séjours personnels selon le motif de déplacement : agrément et familles-amis

La proportion de CS personnels effectué à titre d'agrément en France diminue sensiblement à 27,9 % en 2004, contre 29,0 % en 1998.

ANNEXE 1 : Les week-ends des Français

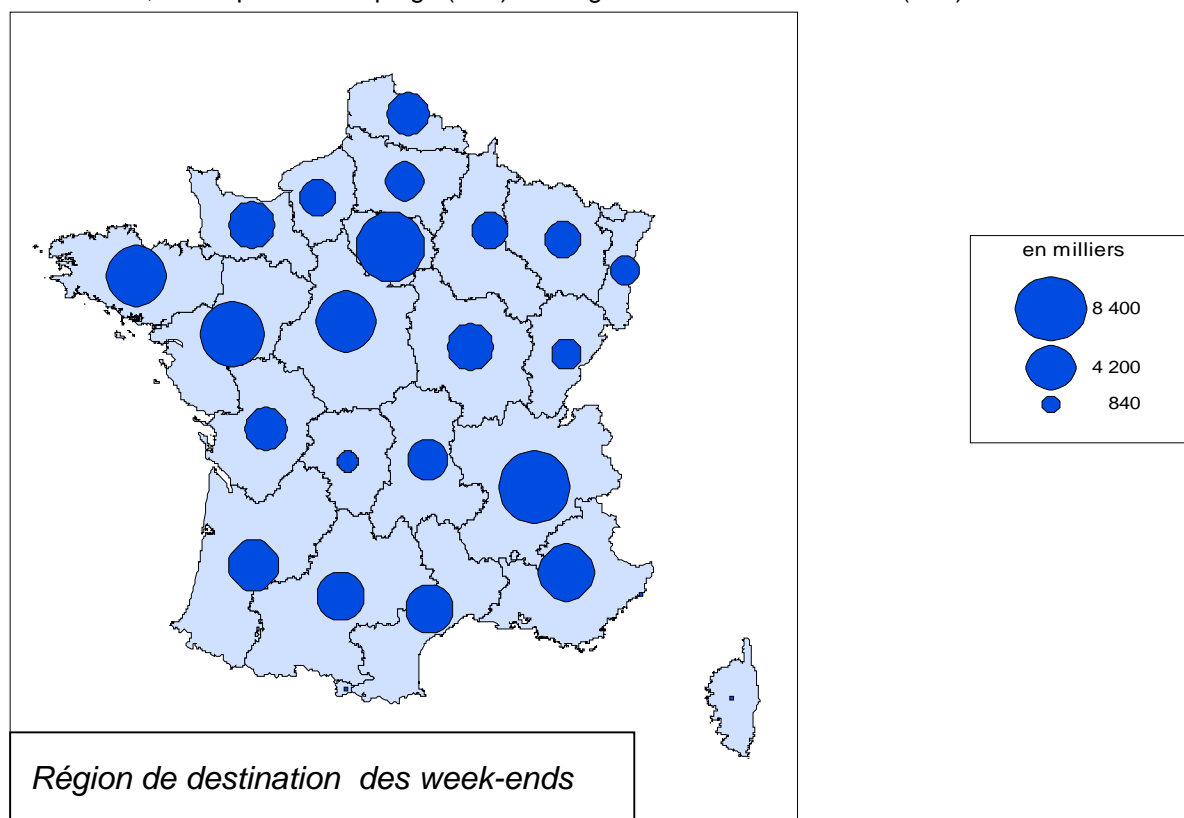
(article à paraître, bureau statistiques direction du Tourisme)

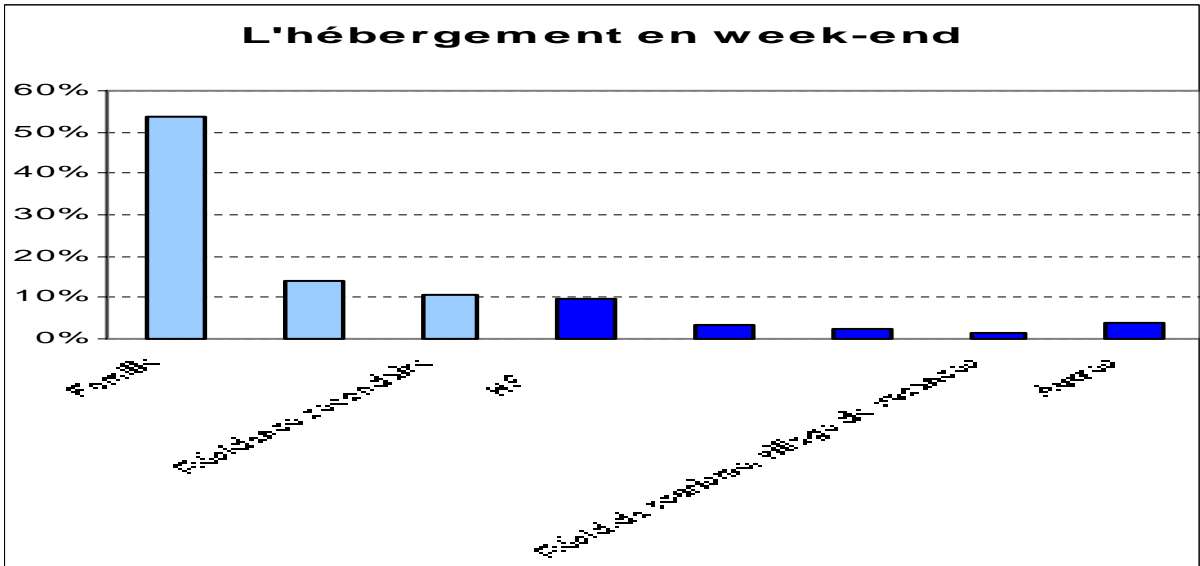
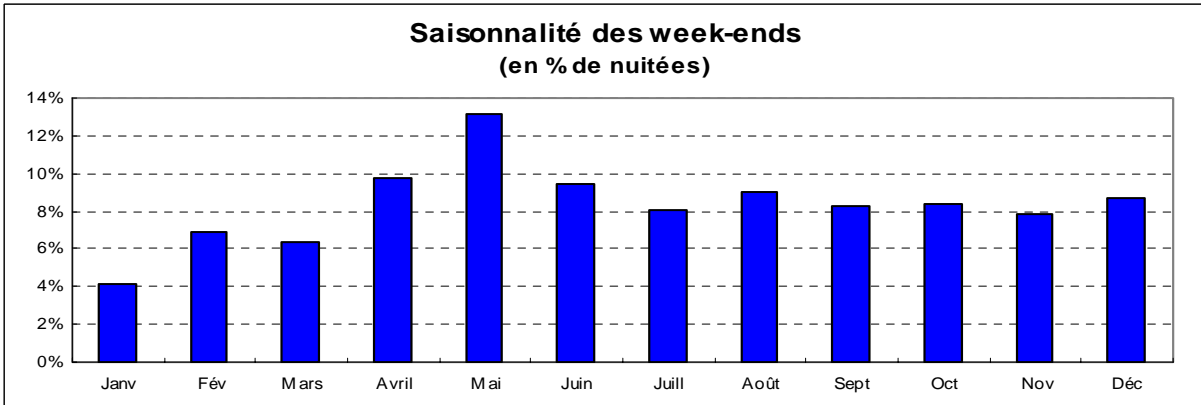
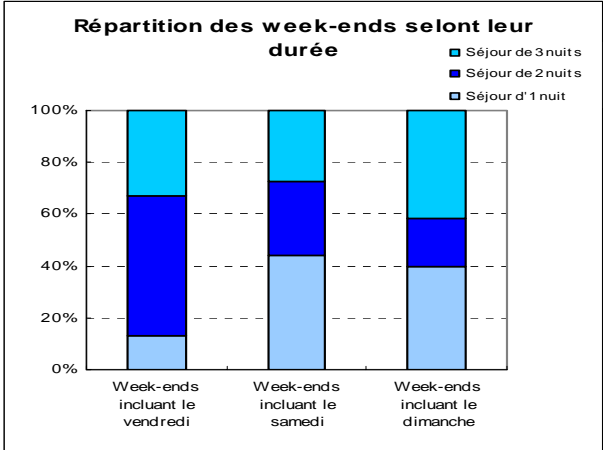
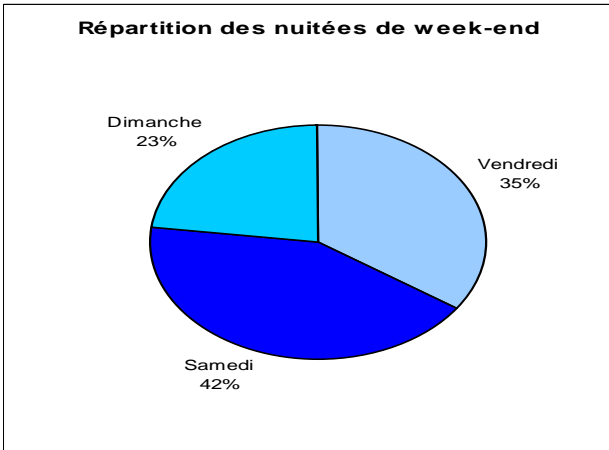
En 2004, les Français ont effectué 167 millions de séjours en France métropolitaine, représentant 825 millions de nuitées. **85 millions de ces nuitées ont été effectuées lors de week-ends** (soit 10 %), ce qui représente près de la moitié des nuitées de **courts séjours**. En moyenne, les Français effectuent 5,4 week-ends par an et séjournent **1,6 nuit par week-end**. Plus d'un week-end sur deux commence le vendredi pour s'achever le dimanche (2 nuits). 35 % des nuitées sont réalisées le vendredi, 42 % le samedi et 23 % le dimanche. Les week-ends comportant une seule nuit représentent 32 % des nuitées, ceux de deux nuits 41% et ceux de trois nuits 27 %. Lorsque le week-end ne comporte qu'une seule nuit, il s'agit de celle du samedi dans la moitié des cas.

Le printemps est la saison préférée des Français pour ces séjours de fin de semaine. En effet, le mois de mai concentre plus de 13 % des nuitées de week-end, et les mois d'avril et de juin plus de 9 % chacun. C'est en mai qu'on observe la plus forte proportion de séjours de week-end (20 % des nuitées du mois) par rapport aux plus longs séjours (80 %). Inversement, c'est en août qu'on note la plus faible part des nuitées de fin de semaine (3 % des nuitées du mois) par rapport aux nuitées de long séjour (97 %).

La région **Rhône-Alpes** est celle qui recueille le plus de nuitées de fin de semaine (10 %) en raison de la variété de ses espaces touristiques (montagne, campagne et villes, fréquentées aussi bien l'été que l'hiver) et de sa situation géographique sur d'importants axes routiers et ferroviaires. La montagne en particulier bénéficie d'un important volume de week-ends effectués les Rhône-Alpins eux-mêmes. **L'Île-de-France** est la deuxième région d'accueil des week-ends avec 9 % des nuitées, en raison non seulement de la richesse de son offre touristique, mais aussi de la présence de nombreuses résidences secondaires appartenant à des Parisiens. Enfin, les châteaux de la Loire constituent un atout majeur pour les régions **Pays de la Loire** et **Centre**, troisième et quatrième région d'accueil pour les fins de semaine (avec respectivement 8 et 7 % des nuitées). A l'autre extrémité, les Français se rendent rarement en Corse pour un simple week-end : 99 % des nuitées passées en Corse le sont lors d'un séjour d'au moins 4 nuitées.

Deux tiers des nuitées de fin de semaine sont effectuées en hébergement non marchand : 54 % chez un membre de la famille, 14 % chez des amis et 10 % dans une résidence secondaire. Dans le tiers des week-ends effectués en hébergement marchand, l'hôtellerie occupe la première place avec 10 % des nuitées, suivie par les campings (4 %) et les gîtes et chambres d'hôtes (3 %).





ANNEXE 2 : Rappel d'éléments issus des études précédentes : les courts séjours en baisse dans la décennie 1990-2000

Lors de précédentes études⁴ concernant notamment la période 1993-1999, il avait été observé que le marché des courts séjours personnels se maintenait principalement grâce à une population d'habitues (cadres supérieurs et Franciliens) se déplaçant de plus en plus.

En 1999, l'ensemble de cette clientèle, soit 19 millions d'invidus, avait réalisé près de 82 millions de courts séjours personnels et plus de 149 millions de nuitées. Environ quatre Français⁵ sur dix avaient effectué au moins un CS personnel dans l'année. Chaque individu avait effectué en moyenne 4,3 courts séjours, d'une durée moyenne de 1,82 nuit, une durée variant sensiblement selon le profil des partants.

Le nombre des CS personnels avait en fait sensiblement diminué entre 1993 (taux départ en CS : 47,7 %), et 1999 (taux de départ en CS : 43,3 %) soit un recul en volume de 8 %, à mettre notamment en relation avec la conjoncture morose qui a prévalu dans les années 90, jusqu'en 1998. Mais sans doute également, la tendance déjà marquée au fractionnement des vacances alors que l'ARTT n'était pas encore en place, expliquait-elle également ce recul.

Cette baisse affectait la plupart des catégories d'âge (hormis les partants de 35-49 ans et de 65 ans et plus) et catégories professionnelles (y compris les cadres supérieurs et professions libérales). Seuls les ménages disposant de ressources conséquentes (2280 € mensuels et plus) avaient été plus nombreux à partir en 1999 qu'en 1993. Les ménages moins aisés affichant une très forte baisse du nombre de partants en CS.

9,3 % des CS d'agrément étaient effectués à l'étranger en 1999, représentant plus de 60 % des courts séjours personnels effectués à l'étranger. Il était alors déjà observé une hausse sensible ces courts séjours personnels à l'étranger : + 2,9 % en séjours et + 5,1 % en nuitées par rapport à 1993.

⁴ « Les courts séjours personnels des Français, 1993-1999 », ONT-direction du Tourisme, 2000

⁵ de 15 ans et plus

ANNEXE 3 : **ARTT et courts séjours**, rappels de résultats d'étude antérieurs.

In rapport Credoc « Les comportements de départ des Français, premières incidences de l'ARTT », 2002:

12 % des Français déclarent avoir fait des départs en vacances supplémentaires (mais 19 % des cadres et 17 % des Franciliens). 9 % déclarent des départs supplémentaires à la journée.... Les 35 h tendraient à favoriser les départs en WE près de chez soi (dans région de résidence) et l'hébergement chez des proches (15 % des bénéficiaires de la loi disent ainsi avoir plus souvent été accueillis en WE par la famille ou par des amis)

Pour 10 % des enquêtés, l'ARTT se traduit par davantage de shopping dans leur ville ou leur région ; pour 5 % davantage de fréquentation d'un parc de loisirs, ainsi que dans un musée ou un site culturel

Mais ces « gains » en matière de départs semblent avoir surtout bénéficié aux groupes de populations salariées qui partaient déjà plus en WE et en vacances (cadres et Franciliens)...les différentes formes et disparités en matière de départ ne se substituent pas entre elles, elles se cumulent plutôt : chez les personnes n'ayant pu partir en vacances ces dernières années, 76 % ne sont pas non plus partis en WE ces douze derniers mois...

WE et courts séjours

In Credoc « Un aperçu des WE des Français », 2001, pour la direction du Tourisme

Partir en WE : une pratique d'un Français sur deux, avec différence du simple au triple selon les groupes sociaux : environ un tiers des enquêtés ne sont ni parti en WE, ni en vacances dans l'année précédente : personnes à bas revenus, personnes âgées, ruraux.

Quand on part, en moyenne on le fait 7 fois dans l'année, avec là-aussi une grande amplitude des pratiques : 14 % de la population part 10 fois ou plus dans l'année : cadres, diplômés, jeunes, personnes aisées et urbains.

WE et résidences secondaires :

- 8 % de la population enquêtée indique avoir l'usage d'une résidence secondaire, selon des profils typés : couples, urbains, âge mur, revenus confortables...
- 3heures : temps moyen pour se rendre à sa résidence secondaire
- 44 nuits d'utilisation moyenne dans une année

Les raisons de non-départ : les contraintes budgétaires, ou encore pour « se reposer à la maison », mais aussi pour 45 % contraintes liées à l'organisation (des activités professionnelles, de la scolarisation des enfants, des obligations familiales...)

ANNEXE 4 : Mobilité des Français et courts séjours, en 2003

In Etude TNS-Sofres « La mobilité des Français en 2003 » (voyages professionnels et personnels)

6 déplacements / Français en moyenne dans l'année.

Une première typologie distingue :

- Les « **casaniers** » : 5,8 % qui ne se déplacent qu'à la journée, 3,8 déplacements en moyenne dans l'année (aucune nuitée extérieure)
- Les « **voyageurs** » : 35,5 % ne réalisent que des voyages (aucun A/R journée) fort poids région parisienne ; 3,6 déplacements dans l'année
- Les « **nomades** » : 35,5 % déplacements à la journée + voyages , revenus les plus élevés, 9 déplacements en moyenne / année (5 voyages + 4 A/R)
- Les « **sédentaires** » : 20,2 % ni A/R ni voyages , nette sur-représentation des plus âgés, (dont retraités, personnes seules), des ruraux, des faibles revenus

Ou encore selon un seconde typologie possible :

- « **petits voyageurs** » : 57 % des partants mais seulement 21 % de l'ensemble des déplacements et moyenne de 2,2 déplacements annuels
- « **moyens voyageurs** » : 27 % des partants et 30 % des déplacements, 6,5 déplacements en moyenne / an ; mais 4/10 se sont rendus à l'étranger dans l'année
- « **gros voyageurs** » (cible CS) : 16 % des partants et 49 % des déplacements, 18,5 déplacements en moyenne / an ; 49 % partants à l'étranger dans l'année ;

et au sein de ce groupe : moins de 5 % réalisent plus de 26 % des déplacements et se déplacent 30,5 en moyenne annuelle (importance des voyages professionnels)

Annexe 4 : Les voyages à longue distance des Français en 2004

In note « SES infos rapides » juillet 2005

Forte croissance des voyages à l'étranger des Français en 2004 : + 9 % et distances parcourues + 10 %

Les voyages pour motifs professionnels augmentant de + 16 % au lieu de 7 % pour ceux à motifs personnels

La progression est la plus forte pour les A/R à la journée (+11 %) que pour les voyages avec nuitées (+7 %)

Kilométrage parcouru moyen : en voiture (70% des voyages) 900 km pour les voyages avec nuitées et 450 km pour les A/R dans la journée ; en avion (7% des voyages) 5 900 km pour les voyages avec nuitées et 1 100 km pour ceux A/R dans la journée

Les A/R dans la journée représentent plus d'un tiers des déplacements à longue distance (> 100 km), dont 7 % à l'étranger

Près d'un A/R dans la journée sur deux pour motif professionnel

« Courts séjours et déplacements à la journée des Français »

Fiche 2 « Le profil des partants »

Quelques précautions quant à l'usage de ces données :

La catégorie des « courts séjours » (CS), d'une durée de 1,2 ou 3 nuits hors du domicile, est une construction statistique⁶, dans un ensemble de voyages qui va des « déplacements à la journée » aux « vacances » (4 nuits et plus hors du domicile), vacances qui comprennent également les très longs séjours : la lecture de ce document qui concerne les seuls « courts séjours » doit faire l'objet de certaines précautions.

Ainsi, lors de comparaisons entre deux dates (ici 1998 et 2004), les mouvements enregistrés doivent toujours être replacés dans une focale plus large, qui voit notamment nombre de déplacements repérés comme courts séjours en 1998 (donnant lieu à au moins une nuit hors du domicile), avoir pu être effectués en 2004 dans le cadre d'un « déplacement à la journée », du fait de l'amélioration continue des transports. Le « cliché » statistique ainsi pris en 2004 peut s'avérer d'autant plus difficile à interpréter !

L'ensemble des données exploitées dans cette fiche provient d'une exploitation particulière des données du Suivi de la demande touristique des Français (SDT)⁷, en cours au sein du département de la Statistique et de la Stratégie de la direction du Tourisme. Ce document constitue en fait une première exploitation, mise à disposition pour le RDV de la stratégie du 12 octobre ; il sera complété à l'issue de ce colloque et d'ici fin 2005 et donnera alors lieu à publication.

Sont uniquement exploitées dans ces fiches les données concernant les « séjours », et non pas les « nuitées ». L'analyse qui suit concerne les séjours réalisés en **France métropolitaine** uniquement. Il s'agit de l'ensemble des séjours, personnels et professionnels.

1/ Les hommes un peu plus amateurs de courts séjours que les femmes

Tous motifs confondus, en 1998, les courts séjours étaient plutôt majoritairement effectués par des femmes (53 %) ; en 2004, la tendance s'inverse pour arriver à une répartition quasi égale hommes/femmes.

Structure des courts séjours par sexe

	Ensemble des séjours 2004	Courts séjours 1998	Courts séjours 2004
	100 %	100 %	100 %
Homme	48 %	47.1 %	49.1 %
Femme	52 %	52.9 %	50.9 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

En 2004, sur l'ensemble des séjours réalisés par les hommes, 60.2 % sont des courts séjours (26.8 % de séjours d'une nuit et 21.4 % de deux nuits). Les femmes aussi effectuent plus de courts que de longs séjours mais dans des proportions un peu moins marquées (57.6 % de courts séjours).

Répartition des courts séjours en 2004 selon le sexe et la durée

	Court séjour	Dont 1 nuit	Dont 2 nuits	Dont 3 nuits	Long séjour
Homme	60.2 %	26.8 %	21.4 %	12 %	39.8 %

⁶ Conforme aux conventions conceptuelles de l'OMT

⁷ enquête mensuelle réalisée auprès de 20 000 individus de 15 ans et plus par le cabinet TNS-Sofres pour la direction du Tourisme.

Femme	57.6 %	24.8 %	20.3 %	12.6 %	42.4 %
-------	--------	--------	--------	--------	--------

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

2 / Les 25/49 ans réalisent plus de la moitié des courts séjours

Les 35/49 ans sont ceux qui ont effectué la plus grande part de courts séjours en 2004 soit 27.6 %. Ils sont suivis de près par les 25/34 ans (24.9 % soit un quart des séjours) alors qu'ils ne représentent que 21.4 % des séjours enquêtés.

Depuis 1998, ce sont les 65 ans et plus qui effectuent le moins de courts séjours (seulement 12.9 % en 2004) alors qu'ils représentent 16.8 % de la population interrogée dans l'enquête. Leur part reste stable entre 1998 et 2004.

A l'autre extrémité de cette pyramide des âges, on retrouve les plus jeunes (15/24 ans) qui ont une part assez modeste également soit 14.7 % des courts séjours en 2004 (contre 15.1% en 1998).

Structure des courts séjours par âge

	Ensemble des séjours 2004	Courts séjours 1998	Courts séjours 2004
	100 %	100 %	100 %
15/24 ans	13.5 %	15.1 %	14.7 %
25/34 ans	21.4 %	25.4 %	24.9 %
35/49 ans	26.7 %	28.3 %	27.6 %
50/64ans	21.6 %	18.3 %	20.0 %
65 ans et +	16.8 %	12.8 %	12.9 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Evolution des courts séjours selon leur durée

Depuis 1998, toutes les tranches d'âge réalisent un plus gros volume de courts séjours que de longs séjours, sauf les 65 ans et plus, plutôt amateurs de longs séjours (54.9 % de leurs séjours en 2004 étaient des longs séjours). Mais c'est aussi la tranche d'âge qui a vu son volume de courts séjours le plus progresser entre 1998 et 2004 (+5.4 points contre +4 points en moyenne). L'autre progression remarquable concerne les 15/24 ans avec +4.8 points et les 25/34 ans avec +4.7 points. Cette dernière tranche d'âge est aussi celle qui accorde la plus grande part de ses déplacements aux courts séjours (68.4 % en 2004).

Les courts séjours par tranche d'âge

	LS en 1998	CS en 1998	LS en 2004	CS en 2004
Ensemble	45.1 %	54.9 %	41.1 %	58.9 %
15/24 ans	40.8 %	59.2 %	36.0 %	64.0 %
25/34 ans	36.3 %	63.7 %	31.6 %	68.4 %
35/49 ans	42.7 %	57.3 %	39.2 %	60.8 %
50/64ans	47.6 %	52.4 %	45.6 %	54.4 %
65 ans et +	60.3 %	39.7 %	54.9 %	45.1 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès
Lecture : CS + LS = 100 %

La progression la plus notable concerne les séjours d'une nuit des 25/34 ans avec +5.3 points par rapport à 1998. Ils sont suivis par les 35/49 ans qui progressent également de +3.4 points (contre +2.9 points en moyenne) et les 65 ans et plus avec +3.1 points. Pour les séjours de 2 nuits, ce sont les plus jeunes, à savoir les 15/24 ans qui enregistrent la progression la plus sensible soit + 3 points (contre +0.7 point en moyenne). Enfin, ce sont les séjours de 3 nuits qui accusent un recul sauf pour les plus de 50 ans (+0.7 point pour les 50/64 ans et +1.5 point pour les 65 ans et plus contre +0.3 en moyenne).

3 / 3 catégories socioprofessionnelles réalisent 56.6 % des courts séjours

3 catégories à savoir les * cadres supérieurs, professions libérales, * les professions intermédiaires et contremaîtres et * les retraités ont réalisé plus de la moitié des courts séjours en 2004 (56.6 %). Ces derniers ont effectué 18.2 % des courts séjours en 2004 alors qu'ils représentent 22.9 % de l'ensemble des séjours enquêtés.

Répartition des courts séjours selon la catégorie socioprofessionnelle

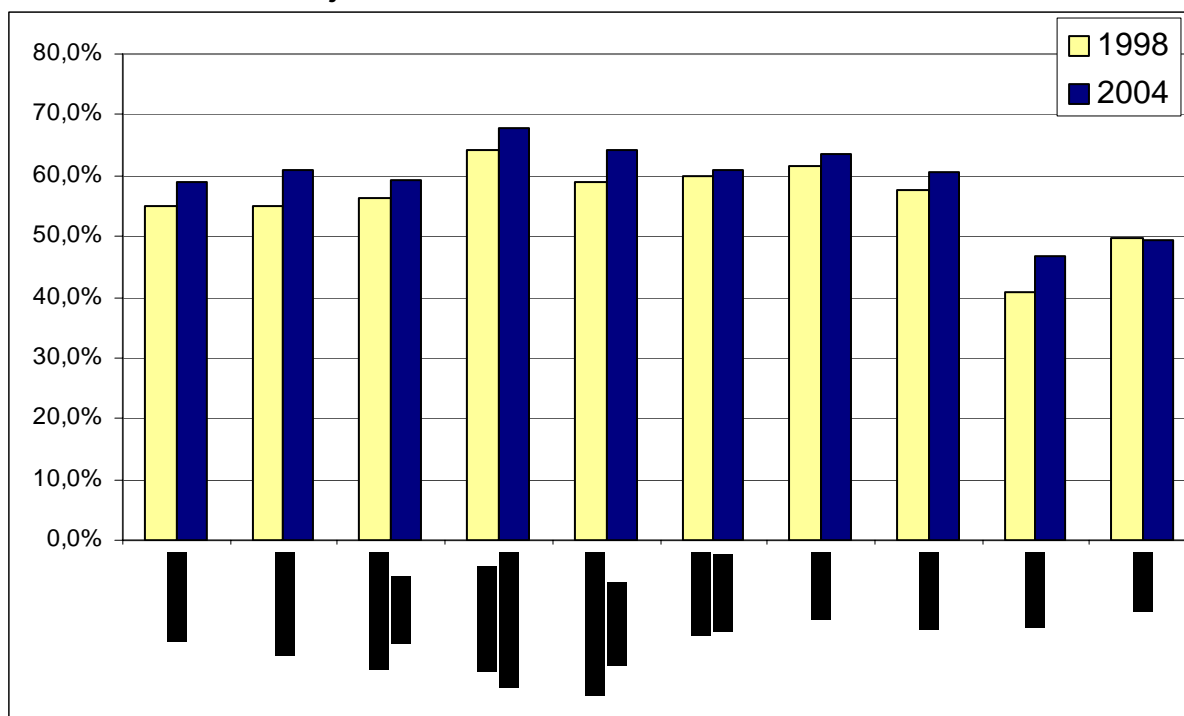
	CS en 1998	CS en 2004	Ensemble des séjours 2004
Total	100 %	100 %	100 %
Agriculteur	0.5 %	0.5 %	0.5 %
Commerçant, Artisan	2.1 %	2.2 %	2.2 %
Cadre supérieur, Prof. Libérale	15.0 %	18.4 %	16.0 %
Prof. Intermédiaire, Contremaître	18.9 %	20.1 %	18.4 %
Employé, Services	17.5 %	16.7 %	16.2 %
Ouvrier	10.1 %	9.2%	8.5 %
Etudiant	11.2 %	9.5 %	9.3 %
Retraité	17.0 %	18.2 %	22.9 %
Inactif	7.6 %	5.1 %	6.1 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

L'analyse par catégorie socioprofessionnelle montre une augmentation globale de la part des courts séjours sauf pour les inactifs qui perdent 0.4 point comparativement à 1998.

Depuis 1998, les déplacements en courts séjours des retraités ont augmenté de 6 points (contre 4 en moyenne) alors qu'ils sont plutôt amateurs de longs séjours (53.2 %). L'autre évolution notable est celle des agriculteurs qui eux aussi voient le volume de leurs courts séjours augmenter de 6 points pour s'établir à 61 % de courts séjours en 2004. Les professions intermédiaires et les contremaîtres ont une part de courts séjours qui augmente de 5.3 points en 2004 pour s'établir à 64.2 %, juste en dessous des cadres supérieurs et professions libérales qui ont le poids le plus important de courts séjours en 2004 (67.9 %) malgré une progression un peu en deçà de la moyenne (3.5 points).

Evolution des courts séjours selon la CSP entre 1998 et 2004



Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Pour les séjours d'une nuit, ce sont les cadres supérieurs et professions libérales qui enregistrent l'évolution la plus importante (+5 points contre +2.9 en moyenne).

Pour les séjours de 2 nuits, ce sont les déplacements en courts séjours des étudiants qui enregistrent l'évolution la plus marquée avec +3.6 points contre +0.7 en moyenne, ils sont suivis des commerçants et artisans (+3 points).

Ce sont les retraités qui consacrent la part la plus importante aux séjours de 3 nuits (14.2% contre 12.3 % en moyenne) avec une évolution depuis 1998 de +1.9 point (contre +0.3 point en moyenne). Mais l'évolution majeure des séjours de 3 nuits concerne les agriculteurs (+3.6 points).

4 / Plus le nombre d'enfants au foyer est important, moins il y a de courts séjours

Une relation inversement proportionnelle est établie entre la taille de foyer et la durée de séjour. En 2004, sur l'ensemble des courts séjours effectués, 66.4 % ont été réalisés par des foyers sans enfants (alors qu'ils représentent 18.8 % des séjours enquêtés en 2004). Et globalement, plus le nombre d'enfants augmente par foyer, plus la part de déplacements en court séjour est faible : ainsi, moins de 1 % des déplacements en court séjour ont été effectués par des foyers ayant 4 enfants ou plus !

Structure des courts séjours selon le nombre d'enfants au foyer en 2004

	Ensemble des séjours 2004	Court séjour en 2004
0	18.8 %	66.4 %
1	36.7 %	15.9 %
2	17.7 %	12.9 %
3	17.4 %	4.4 %
4 et +	9.4 %	0.4 %
Ensemble	100 %	100 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Une évolution sensible des séjours d'une nuit pour les foyers avec deux enfants

Depuis 1998, tous les foyers ont connu une progression de leurs courts séjours au détriment des longs séjours : de + 6.2 points pour les foyers avec 2 enfants et de +5.9 points pour ceux avec 3 enfants (contre + 4 points en moyenne). Les foyers avec 4 enfants et plus sont les seuls à avoir enregistré une diminution de 2 points. Celle-ci s'explique notamment par une diminution des séjours de 1 nuit (-0.6 point) et ceux de 2 nuits (-3.6 points). En revanche, pour les autres foyers les évolutions les plus sensibles concernent plus particulièrement les séjours d'une nuit (+5.2 points pour les foyers avec 2 enfants et +4.8 points pour ceux avec 3 enfants contre +2.9 en moyenne).

Evolution de la part des courts séjours selon le nombre d'enfants au foyer

	CS en 1998	CS en 2004
Ensemble	54.9 %	58.9 %
0	54.5 %	58.0 %
1	58.4 %	61.7 %
2	54.3 %	60.5 %
3	53.6 %	59.5 %
4 et +	43.0 %	41.0 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

5 / Un peu plus de la moitié des courts séjours sont réalisés par des groupes de 2 à 10 adultes

En 2004, sur l'ensemble des courts séjours effectués en France métropolitaine, 59.3 % étaient le fait de groupes sans enfants, en progression de 0.9 point par rapport à 1998. Les couples sans enfants représentent 23 % de ces courts séjours et presque un quart sont le fait de groupes de plus de 3 adultes. 11.5 % de ces courts séjours sont réalisés par des personnes seules (en progression de 4.9 points). A contrario, à l'intérieur des groupes avec enfant(s) soit 40.7 % des courts séjours, la majeure partie (27 %) est réalisée par des groupes composés de 3 adultes ou plus avec des enfants (en baisse de 5.3 points par rapport à 1998 où ils représentaient le tiers des courts séjours réalisés).

Structure des courts séjours en 2004

	Courts séjours en 1998	Courts séjours en 2004	Ensemble des séjours en 2004
Base	100 %	100,0%	100 %
Groupes sans enfant	58.4 %	59,3%	57.7 %
<i>dont un adulte seul</i>	6.6 %	11,5%	10.7 %
<i>dont deux adultes</i>	20.8 %	23,0%	23.0 %
<i>dont 3 a 10 adultes</i>	28.1 %	23,9%	23.4 %
<i>dont plus de 10 adultes</i>	3.0 %	0,8%	0.6 %
Groupes avec enfant(s)	41.6 %	40,7%	42.3 %
<i>dont un seul adulte avec 1 ou des enfants</i>	1.2 %	1,6%	1.9 %
<i>dont 2 adultes et un enfant</i>	3.7 %	5,1%	5.2 %
<i>dont 2 adultes et 2 enfants</i>	3.0 %	5,0%	5.8 %
<i>dont 2 adultes avec 3 enfants ou plus</i>	1.5 %	2,1%	2.8 %
<i>dont 3 adultes ou plus avec des enfants</i>	32.2 %	26,9%	26.7 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

L'évolution depuis 1998 montre que les déplacements des groupes sans enfants en court séjour ont évolué de 4.1 points surtout pour les séjours d'une nuit (+2.4 points contre +0.7 en moyenne).

6 / Les foyers au revenu modeste font de moins en moins de courts séjours

En 2004, 84 % des courts séjours sont réalisés par des ménages ayant un revenu supérieur à 1501 euros. La part des courts séjours a eu tendance à diminuer comparativement à 1998, pour les ménages dont le revenu est inférieur à 1900 €

Structure des courts séjours en 2004 selon le revenu par foyer

	Courts séjours en 1998	Courts séjours en 2004	Ensemble des séjours en 2004
Base revenu	100.0 %	100,0%	100 %
Moins de 600 euros	3.6 %	1,5%	1.6 %
601 à 900 euros	3.5 %	2,4%	2.3 %
901 à 1200 euros	7.0 %	4,7%	4.9 %
1201 à 1500 euros	10.4 %	7,2%	7.6 %
1501 à 1900 euros	13.5 %	12,5%	12.7 %
1901 à 2300 euros	13.1 %	15,0%	14.8 %
2301 à 2700 euros	11.4 %	11,7%	12.1 %
2701 à 3000 euros	11.2 %	10,9%	11.1 %
3001 à 3800 euros	13.1 %	16,3%	15.8 %
3801 euros et +	13.0 %	17,6%	17.1 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Depuis 1998, les ménages dont les revenus étaient inférieurs à 600 euros ont vu leurs déplacements en courts séjours perdre des points (-3 points par exemple pour les ménages dont le revenu est compris entre 300 à 600 euros). Pour tous les autres, l'augmentation est sensible notamment pour ceux de la tranche 1901 à 2300 euros qui ont vu leur volume croître de 7.1 points.

7 / Les individus ne possédant pas de résidence secondaire effectuent davantage de courts séjours

Sur l'ensemble des courts séjours réalisés en 2004, 16.7 % de séjours sont déclarés par des individus possédant une résidence secondaire. C'est 4.3 points de moins qu'en 1998.

Structure des courts séjours selon la possession d'une résidence secondaire en 2004

	CS en 1998	CS en 2004	Ensemble des séjours en 2004
Ensemble	100 %	100 %	100 %
Oui	21.0 %	16.7 %	18.5 %
Non	79.0 %	83.3 %	81.5 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Ceux qui n'ont pas de résidence secondaire réalisent plus de courts séjours (60.2%) que les autres (52.8 %). Leur part a évolué de 4.3 points contre 4 points en moyenne.

« Courts séjours des Français »

Fiche 3 « Régions réceptrices et émettrices de courts séjours »

Quelques précautions quant à l'usage de ces données :

La catégorie des « courts séjours » (CS), d'une durée de 1,2 ou 3 nuits hors du domicile, est une construction statistique⁸, dans un ensemble de voyages qui va des « déplacements à la journée » aux « vacances » (4 nuits et plus hors du domicile), vacances qui comprennent également les très longs séjours : la lecture de ce document qui concerne les seuls « courts séjours » doit faire l'objet de certaines précautions.

Ainsi, lors de comparaisons entre deux dates (ici 1998 et 2004), les mouvements enregistrés doivent toujours être replacés dans une focale plus large, qui voit notamment nombre de déplacements repérés comme courts séjours en 1998 (donnant lieu à au moins une nuit hors du domicile), avoir pu être effectués en 2004 dans le cadre d'un « déplacement à la journée », du fait de l'amélioration continue des transports.

L'ensemble des données exploitées dans cette fiche provient d'une exploitation particulière des données du Suivi de la demande touristique des Français (SDT)⁹, en cours au sein du département de la Statistique et de la stratégie de la direction du Tourisme. Ce document constitue en fait une première exploitation, mise à disposition pour le RDV de la stratégie du 12 octobre ; il sera complété à l'issue de ce colloque et d'ici fin 2005 et donnera alors lieu à publication.

Sont uniquement exploitées dans ces fiches les données concernant les « séjours », et non pas les « nuitées ».

1. Régions réceptrices de courts séjours en 2004: flux réceptifs intra et extra-régionaux, pour motifs personnels et professionnels

Dans cette première approche, l'analyse effectuée concerne le nombre de courts séjours (CS) de la clientèle française réalisés dans les diverses régions métropolitaines, en « réceptif ».

1.1 Les principales régions réceptrices de courts séjours en 2004 : taille des marchés régionaux de CS

L'Ile-de-France est la première région métropolitaine en terme de réception de courts séjours, avec 10,6 % du nombre total des CS déclarés au niveau national (10,9 millions de CS réalisés en Ile-de-France, Annexe 3). Un poids prédominant fortement contestée par la région Rhône-Alpes (10,2 % du nombre total de CS effectués en Rhône-Alpes), du fait notamment des courts séjours de sports d'hiver.

L'Ile de France apparaît bien sûr beaucoup plus nettement en tête des régions émettrices de CS (effet de taille, grande mobilité des Franciliens...) , là-encore devant la région Rhône-Alpes où l'on verra l'importance des CS intra-régionaux (région multi-polaire, sports d'hiver...).

⁸ Conforme aux conventions conceptuelles de l'OMT

⁹ l'enquête panel mensuelle réalisée auprès de 20 000 individus de 15 ans et plus par le cabinet TNS-Sofres pour la direction du Tourisme.

Tableau 1 : Poids des CS effectués en France par la clientèle française dans les régions réceptrices : CS personnels et professionnels

Régions	Ensemble des CS effectués en France par la clientèle française, ventilés suivant les régions de destination	Ensemble des CS effectués en France par la clientèle française, ventilés suivant les régions d'émission
Ile-de-France	10,6 % (1)	24,1 % (2)
Rhône-Alpes	10,2 %	11,3 %
Pays de la Loire	7,6 %	6,4 %
Bretagne	7,1 %	5,8 %
PACA	6,9 %	6,1 %
Centre	6,4 %	4,1 %
Aquitaine	5,5 %	5,9 %
Languedoc-Roussillon	5,2 %	4,1 %
Midi-Pyrénées	5,1 %	4,7 %
Bourgogne	4,2 %	2,4 %
Basse-Normandie	3,9 %	2,1 %
Poitou-Charentes	3,8 %	2,7 %
Nord Pas-de-Calais	3,5 %	3,1 %
Auvergne	3,4 %	2,4 %
Picardie	2,9 %	2,0 %
Lorraine	2,9 %	3,0 %
Champagne-Ardenne	2,7 %	1,8 %
Haute-Normandie	2,7 %	2,7 %
Alsace	2,0 %	2,4 %
Franche-Comté	2,1 %	1,9 %
Limousin	1,3 %	1,2 %
Corse	0,2 %	0,1 %
Ensemble des régions	100 %	100 %

Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

(1) mode de lecture : 10,6 % de l'ensemble des CS (personnels et professionnels) effectués en France par la clientèle française (intra et extra régionale) sont effectués en région Ile-de-France

(2) 24,1 des CS (personnels et professionnels) « émis » et effectués en France sont le fait des Franciliens

1.2 La proportion des CS au sein des régions réceptrices : régions où la part de CS est prépondérante en 2004

Si l'on classe maintenant les régions en fonction de l'importance que représente pour chacune le phénomène des « courts séjours », en 2004, les régions qui sont le plus concernées par les courts séjours sont dans l'ordre les régions Champagne-Ardenne (76,5 %), Centre (75 %), Haute-Normandie (74,2 %), Ile-de-France (73,4 %), Bourgogne (70,7 %). Hormis le cas de l'Ile-de-France, sans surprise, il s'agit des régions du Bassin parisien, qui

bénéficient du flux extra-régional en provenance d'Ile-de-France (Résidences secondaires en particulier), ainsi que de mouvements intra-régionaux.

1.2 Part des CS pour chaque région réceptrice, évolution 1998-2004

Cette structure des voyages en CS dans les régions réceptrices a sensiblement évolué dans certaines régions depuis 1998 (voir tableau n° 3 suivant) :

Une dizaine de régions voient ainsi la part de CS dans le total de leur fréquentation par la clientèle française métropolitaine croître nettement (au-delà de 5 points de croissance des CS alors que la moyenne nationale est de 3,5 points) :

- C'est le cas de nombre de régions du Bassin parisien : Picardie, Champagne-Ardenne, Centre, Pays de la Loire, Bourgogne, qui ont vu leur proportion de CS en réceptif, déjà importante, s'accroître encore nettement entre 1998 et 2004,
- Mais c'est également le cas de régions plus périphériques, telles la Bretagne, l'Alsace, Midi-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon, pour lesquelles, cependant, le taux de courts séjours reste moindre (sauf pour l'Alsace).
- Enfin l'Auvergne se distingue par la très nette croissance de son taux de courts séjours.

Par contre, l'évolution de la part de CS est en croissance plus faible en Ile-de-France (+ 2,6 %), mais à un haut niveau (73,4 %). La part des courts séjours en réceptif est par contre en baisse dans les régions Poitou-Charentes (-1,4 %), Limousin (-1,4 %), Lorraine (- 0,1 %)

Tableau 3 : Régions réceptrices dans lesquelles la part des CS est la plus en croissance, (c'est-à-dire au-dessus de la moyenne générale : +3,5 points entre 1998 et 2004) :

Régions	Croissance de la part des courts séjours	Part des CS dans l'ensemble des séjours en 1998	Part des CS dans l'ensemble des séjours en 2004
Champagne-Ardenne	+ 6,4 points	70,1 %	76,5 %
Centre	+ 5,9 points	69,1 %	75 %
Picardie	+ 8,3 points	64,7 %	73 %
Bourgogne	+ 5 points	65,6 %	70,7 %
Alsace	+ 6,4 points	56,8 %	63,2 %
Auvergne	+ 9,3 points	52,5 %	61,8 %
Pays de la Loire	+ 5,5 points	54,9 %	60,4 %
Midi-Pyrénées	+ 6,9 points	49,3 %	56,2 %
Bretagne	+ 5,6 points	49,8 %	55,4 %
Languedoc-Roussillon :	+ 7,3 points	39,1 %	46,4 %

Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

1.3 Part des CS selon la durée des courts séjours, par régions en 2004

Le poids des très courts séjours est prépondérant, avec des différences sensibles entre les régions.

Tableau 4 : 2004 - proportion régionale des courts séjours selon leur durée : ensemble des CS personnels et professionnels en France métropolitaine

Régions	Part des CS dans l'ensembles des voyages en 2004	Proportion des CS d'1 nuit	Proportion des CS de 2 nuits	Proportion des CS de 3 nuits
France métropolitaine	58,9 (1)	43,6 (2)	35,3	20,8
Ile-de-France	73,4	47,5	34,3	18,2
Champagne-Arden.	76,5	44,1	41,2	14,8
Picardie	73,0	50,4	29,7	19,9
Haute-Normandie	74,2	50,9	32,6	16,6
Centre	75,0	39,1	40,6	20,3
Nord Pas-de-Calais	64,4	43,8	35,8	20,4
Lorraine	65,7	48,0	34,9	17,1
Alsace	63,1	42,5	34,7	22,7
Franche-Comté	60,8	47,8	34,3	17,9
Basse-Normandie	64,5	45,0	34,8	20,2
Pays de la Loire	60,4	44,9	35,7	19,4
Bretagne	55,4	44,2	35,4	20,4
Limousin	53,8	48,0	27,1	24,7
Auvergne	61,8	41,1	37,2	21,9
Poitou-Charente	55,1	40,2	38,3	21,5
Aquitaine	49,9	39,8	35,4	24,8
Midi-Pyrénées	56,2	42,7	33,6	23,7
Bourgogne	70,7	43,9	36,3	19,9
Rhône-Alpes	52,8	46,0	31,8	22,3
Languedoc-Roussillon	46,4	37,8	39,3	22,8
Provence-Alpes CA	44,1	39,1	36,0	24,9
dont Riviera	38,4	41,9	36,8	21,4
dont Var	34,9	35,7	35,9	28,4
Corse	17,1	23,9	40,8	35,2

Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

(1) Sur le total des séjours effectués par les Français en France métropolitaine, 58,9 % sont des CS

(2) Parmi ces courts séjours en France métropolitaine, 43,6 % sont des CS d'une nuit

Le poids relatif des très courts séjours (1 nuit) est particulièrement sensible, par rapport à la moyenne France entière qui est de 43,6 %, pour les régions Haute-Normandie (50,9 %), Picardie (50,4 %), Limousin (48 %), Lorraine (48 %), Franche-Comté (47,8 %), Ile-de-France (47,5 %), Rhône-Alpes (46,0 %) ... Alors qu'à l'inverse cette part est faible (au-dessous de 40 %) pour les régions Corse, Languedoc-Roussillon, Centre, Aquitaine, PACA.

Les CS de 2 nuits sont au-dessus de la moyenne dans les régions Champagne-Ardennes, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes. Enfin, les CS de 3 nuits sont plus nombreux en proportion dans les régions Corse, PACA, Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Alsace.

2. **Emission de courts séjours** : ensemble des CS selon la région d'émission, personnels et professionnels, France métropolitaine et hors France

Dans ce second temps, le point de vue adopté est celui des courts séjours « émis » par les différentes régions (tant vers la France métropolitaine que vers les DOM-TOM et l'étranger).

2.1 Poids respectifs des régions en termes d'émission de CS (à destination de la France et des DOM TOM et étranger)

Pour ce qui concerne les poids respectifs des régions émettrices (Tableau 1), l'Île-de-France est sans surprise, et de très loin la principale région émettrice de courts séjours, avec 24,1 % du total des CS émis par les différentes régions, sans évolution notable par rapport à 1998 (24,6 %). L'effet de taille se combine ici avec la mobilité plus importante des Franciliens.

Elle précède Rhône-Alpes (11,3 %), dont le poids en termes d'émission de CS s'érode sensiblement (12 % en 1998). Le point fort de cette distribution est sa grande répartition entre les régions, qui participent toutes à cette émission de courts séjours.

Le « taux d'émission » global de courts séjours en 2004 est particulièrement élevé pour les régions Bretagne (63,0 %), Basse-Normandie (62,7 %), Limousin (61,7 %), France-Comté (60,3 %), Pays de la Loire (59,5 %), Aquitaine (59,2%).

2.2 Evolutions 2004 / 1998

Tableau 6 : Régions émettrices dans lesquelles la part des CS est la plus en croissance, (au-dessus de la moyenne générale : +3,5 points entre 1998 et 2004) :

Régions	Croissance de la part des courts séjours	Part des CS dans l'ensemble des séjours en 1998	Part des CS dans l'ensemble des séjours en 2004
Auvergne	+ 11,1 points	50,6 %	61,7 %
Languedoc-Roussillon	+ 10,4 points	48,7 %	59,1 %
Bretagne	+ 8,7 points	55,1 %	63,8 %
Picardie	+ 6,4 points	44,1 %	50,5 %
Alsace	+ 6 points	49,9 %	55,9 %
Nord	+ 5,3 points	39,5 %	44,8 %

Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

La structure des voyages « émis », entre courts et longs séjours, s'est ainsi déplacée sensiblement pour certaines régions :

- comme l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon, l'Alsace, dont la part de CS « émis » rejoint maintenant celle notée au niveau national (55,7 %).

- un effet de « rattrapage » touche en partie la Picardie et la région Nord par exemple, cependant toujours faiblement émettrices CS, en comparaison de leur contribution aux longs séjours.
- la Bretagne quant à elle voit son émission de courts séjours très nettement augmenter.
- alors que les régions Ile-de-France, France-Comté, Haute-Normandie, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Provence-Côte d'Azur voient la croissance des émissions de CS rester dans la tendance de la croissance globale (+ 3,5 points).
- et que par contre les régions Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Lorraine voient décroître leur part de CS émis.

3. Gros plan sur les régions Ile-de-France, Bretagne et Rhône-Alpes : en 2004, émission et réception, ensemble des CS personnels et professionnels effectués en France métropolitaine

Dans cette dernière partie a été privilégié un gros plan sur les trois régions Ile-de-France, Bretagne et Rhône-Alpes. Seront ainsi examinés successivement, pour l'année 2004 :

- Tableau 7 : la proportion des CS effectués par les résidents des régions d'Ile-de-France, de Bretagne et de Rhône-Alpes dans les autres régions et en intra-région
- Tableau 8 : la proportion des CS effectués par les résidents des régions émettrices en Ile-de-France, Bretagne et Rhône-Alpes
- Tableau 9 : la «part de marché » des régions Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes dans les CS effectués au sein de chacune des régions
- Tableau 10 : la part de marché des régions émettrices dans les CS effectués en Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes.

3.1 : L'attraction des différentes régions, vis à vis des émissions de CS d'Ile-de-France, de Bretagne et Rhône-Alpes, en 2004 : ensemble des CS personnels et professionnels

Sans surprise (voir tableau 7), la part des CS effectués dans les limites de l'espace régional (en intra-régional), est très importante, surtout pour la Bretagne (48,7 %), mais aussi pour Rhône-Alpes (39,6 %), alors qu'elle l'est nettement moins pour l'Ile de France (9,7 %) du fait d'un ensemble de facteurs (origine des résidents Ile-de France, plus grande mobilité ...).

Tableau 7 : Proportion des CS effectués par les résidents des régions d'Ile-de-France, de Bretagne et de Rhône-Alpes en 2004 dans les autres régions et en intra-région : CS personnels et professionnels effectués en France métropolitaine, en %

Régions	Part des CS effectués par des résidents d'Ile de France	Part des CS effectués par des résidents de Bretagne	Part des CS effectués par des résidents de Rhône-Alpes	Part des CS effectués par les résidents de l'ensemble des régions émettrices
Ile-de-France	9,7	10,5	8,9 %	10,6 %
Champagne-Ardenne	4,3 (1)	0,2	0,9	2,7
Picardie	5,6	1,1	0,9	2,9
Haute-Normandie	4,7	1,2	0,3	2,6
Centre	12,2	2,6	2,9	6,4
Nord Pas-de-Calais	5,7	0,8	0,6	3,5
Lorraine	2,2	0,5	1,6	2,9
Alsace	1,5	0,2	0,9	2,0
Franche-Comté	1,4	0,3	2,6	2,1
Basse-Normandie	7,0	7,0	0,5	3,9
Pays de la Loire	8,0	14,6	1,5	7,6
Bretagne	6,1	48,7	0,9	7,1
Limousin	1,3	0,7	0,8	1,3
Auvergne	2,1	1,2	7,7	3,4
Poitou-Charentes	3,1	3,1	1,0	3,8
Aquitaine	3,2	2,3	1,2	5,5
Midi-Pyrénées	2,1	1,5	1,8	5,1
Bourgogne	7,2	0,8	4,6	4,2
Rhône-Alpes	6,8	1,3	39,6	10,2
Languedoc-Roussillon	1,5	0,6	7,5	5,2
Provence-Alpes CA	4,2	1,0	13,0	6,9
Corse	0,1	0,0	0,1	0,2
France métropolitaine	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

(1) mode de lecture : 4,3 % des CS effectués en 2004 en France métropolitaine par les Franciliens ont été effectués en Champagne-Ardenne

Pour ce qui concerne les CS effectués par les résidents d'Ile-de-France, la ventilation régionale fait apparaître en 2004 (en complément de ces flux intra-régionaux) :

- La répartition multi-régionale des courts séjours effectués par les Franciliens, avec cependant une plus forte attractivité des régions du Bassin Parisien : Centre (12,2 % des CS effectués par les Franciliens), Bourgogne (7,2%), Basse-Normandie (7 %), Nord Pas-de-Calais (5,7 %), Picardie (5,6 %), Haute-Normandie (4,7 %), Champagne-Ardenne (4,3 %) ; au total près de 50 % des CS effectués par les Franciliens, par effets de proximité, et aussi sans doute en bonne partie par l'usage des résidences secondaires.
- Mais la fréquentation en CS des Franciliens est plus large : en Rhône-Alpes (6,8 %), Pays de la Loire (8%) et Bretagne (6,1 %), et PACA (4,2 %) sont sans surprise en tête

des autres régions (effet TGV Méditerranée, attractivité traditionnelle de la Bretagne pour la clientèle parisienne...).

Pour ce qui concerne la région Bretagne :

- Hormis la très forte importance des flux de CS intra-régionaux (48,7 %, la plus importante de toutes les régions, devant PACA, 43,1 %), ce sont les Pays de la Loire (14,6 %), devant l'Île-de-France (10,5 %), la Basse-Normandie (7,0 %), Poitou-Charentes (3,1 %) et le Centre (2,6 %) qui rassemblent les plus forts flux de CS en provenance de la Bretagne, les autres étant négligeables.

Pour ce qui concerne la région Rhône-Alpes :

- Hormis la forte importance des flux de CS intra-régionaux (39,6 %), ce sont les régions PACA (13,0 %), Île-de-France (8,9 %), Auvergne (7,7 %), Languedoc-Roussillon (7,5 %), Bourgogne (4,6 %), Centre (2,9 %) et Franche-Comté (2,6 %), qui présentent les plus forts taux d'attraction en CS pour la clientèle rhônalpine, le reste étant négligeable.

Un commentaire plus rapide concernant **les autres régions** fait apparaître :

- Une proportion moyenne de CS « intra-régionaux » moins élevée que ce à quoi on aurait pu s'attendre : le plus souvent en-dessous de 30 %, sauf pour les régions déjà évoquées (Bretagne, PACA, Rhône-Alpes), auxquels il faut ajouter Aquitaine (38,6 %), Pays de la Loire (35,7 %), Auvergne et Languedoc-Roussillon (33,1 %), et Midi-Pyrénées (31,8 %).
- L'importance des flux inter-régions périphériques, qui représentent, à côté des flux intra-régionaux et de ceux en provenance de l'Île-de-France, la grande majorité des arrivées en CS pour chaque région (voir ci-après).

3.2 Attraits respectifs des régions Île-de-France, Bretagne et PACA en terme de séjours effectués par les résidents des autres régions : CS personnels et professionnels effectués en France métropolitaine, en %

Le tableau 8 suivant fait apparaître :

- **L'attrait de l'Île-de-France** en CS : pour la région Nord (la destination Île-de-France en CS représente 19,2 % des CS métropolitains des résidents du Nord), puis la Corse (16,7 %), le Centre (15,7 %), la Haute-Normandie (15,2 %), Basse-Normandie (15,1%), Lorraine (14 %), Champagne-Ardenne (13,2 %), l'Alsace (11,9 %)...
- **Pour la Bretagne**, l'attrait exercé sur les régions voisines, en particulier sur les clients en CS de Basse-Normandie (15,8 %) et également sur les clients des Pays de la Loire (17,5 %)
- **Les courts séjours en région Rhône-Alpes** attirent particulièrement les régions limitrophes, telles la Bourgogne (17,5 % des CS effectués par les Bourguignons sont effectués en Rhône-Alpes) ; également pour les Francs-Comtois (13,1 %). Mais les plus grosses fréquentations relatives proviennent de PACA (17,5 %) et Languedoc-Roussillon (13,7 %).

Tableau 8 : Proportion des CS effectués par les résidents des régions émettrices en Ile-de-France, Bretagne et Rhône-Alpes en 2004 : CS personnels et professionnels effectués en France métropolitaine, en %

Régions	Attrait de la région Ile-de-France en termes de séjours effectués par les résidents des autres régions	Attrait de la région Bretagne en termes de séjours effectués par les résidents des autres régions	Attrait de la région Rhône-Alpes en termes de séjours effectués par les résidents des autres régions
Ile-de-France	9,7 %	6,1 %	6,8 %
Champagne-Arden.	13,2 % (1)	1,9 %	6,5 %
Picardie	10,9 %	3,9 %	5,7 %
Haute-Normandie	15,2 %	8,0 %	3,8 %
Centre	15,7 %	5,0 %	4,6 %
Nord Pas-de-Calais	19,2 %	3,7 %	3,9 %
Lorraine	14,0 %	0,4 %	6,1 %
Alsace	11,9 %	0,9 %	9,1 %
Franche-Comté	13,0 %	1,1 %	13,1 %
Basse-Normandie	15,1 %	21,5 %	2,4 %
Pays de la Loire	10,7 %	17,7 %	1,9 %
Bretagne	10,5 %	48,7 %	1,3 %
Limousin	9,2 %	2,4 %	2,6 %
Auvergne	9,8 %	0,4 %	11,0 %
Poitou-Charente	9,2 %	5,2 %	2,3 %
Aquitaine	8,1 %	1,7 %	1,8 %
Midi-Pyrénées	6,5 %	1,4 %	2,6 %
Bourgogne	12,3 %	1,3 %	15,8 %
Rhône-Alpes	8,9 %	0,9 %	39,6 %
Languedoc-Roussillon	8,4 %	0,4 %	13,7 %
Provence-Alpes CA	9,8 %	0,3 %	17,5 %
Corse	16,7 %	0 %	0 %
France métropolitaine	10,6 %	7,1 %	10,2 %

Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

(1) mode de lecture : 13,2 % des CS effectués en 2004 en France métropolitaine par les Champenois ont été effectués en Ile-de-France

3.3 Part de marché en 2004 des régions émettrices de CS, pour les régions Ile de France, Bretagne et Rhône-Alpes : CS personnels et professionnels effectués en France métropolitaine, en %

Examinons maintenant, sur le tableau 9 suivant, les poids respectifs des « marchés » régionaux du court séjour (tableau ci-après), pour chacune des trois régions étudiées :

Tableau 9 : Part de marché des régions Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes dans les CS effectués dans chacune des régions en 2004 : CS personnels et professionnels effectués en France métropolitaine, en %

Régions	Poids régional des CS effectués par des résidents d'Ile-de-France en intra-régional et dans les autres régions	Poids régional des CS effectués par des résidents de Bretagne en intra-régional et dans les autres régions	Poids régional des CS effectués par des résidents de Rhône-Alpes en intra-régional et dans les autres régions
Ile-de-France	22,0 %	5,8 %	9,4 %
Champagne-Arden.	38,9 % (1)	0,4 %	3,8 %
Picardie	46,8 %	2,2 %	3,6 %
Haute-Normandie	43,7 %	2,6 %	1,3 %
Centre	46,0 %	2,4 %	5,2 %
Nord Pas-de-Calais	39,6 %	1,3 %	2,1 %
Lorraine	17,9 %	1,1 %	6,1 %
Alsace	18,2 %	0,5 %	5,3 %
Franche-Comté	16,1 %	0,8 %	14,5 %
Basse-Normandie	43,4 %	10,5 %	1,4 %
Pays de la Loire	25,3 %	11,2 %	2,2 %
Bretagne	20,8 %	39,9 %	1,4 %
Limousin	23,5 %	3,1 %	6,7 %
Auvergne	14,8 %	2,0 %	25,6 %
Poitou-Charente	19,6 %	4,7 %	3,0 %
Aquitaine	14,0 %	2,4 %	2,5 %
Midi-Pyrénées	9,9 %	1,7 %	4,0 %
Bourgogne	41,5 %	1,2 %	12,7 %
Rhône-Alpes	16,0 %	0,7 %	43,7 %
Languedoc-Roussillon	7,1 %	0,7 %	16,3 %
Provence-Alpes CA	14,5 %	0,8 %	21,3 %
Corse	16,9 %	1,4 %	8,5 %
France métropolitaine	24,1 %	5,8 %	11,3 %

Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

(1) mode de lecture : les CS effectués par la clientèle francilienne « pèsent » 38,9 % % du « marché » des CS des Français effectués en région Champagne-Ardenne

En **Ile-de-France**, le poids des déplacements intra-régionaux en CS est bien plus important (22,0 %) que ne le laissait supposer la proportion des CS intra-régionaux (9,7 %), ce qui est dû à l'effet de volume que représentent ces déplacements Franciliens.

Pour ce qui concerne les déplacements des Franciliens dans les autres régions, ces données confirment le poids considérable des CS issus d'Ile-de-France : plus 40 % du marché des CS effectués en Picardie, Centre, Haute-Normandie, Nord Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Bourgogne. L'importance du marché parisien est sensible mais à un degré nettement moindre en Pays de la Loire, Limousin, Bretagne, Poitou-Charentes, Alsace, Lorraine, Rhône-Alpes...

Pour ce qui concerne la région **Bretagne**, l'importance de la part des CS intra-régionaux est confirmée, mais apparaît cependant moindre que dans la mesure précédente (tableau 8). La

part de la fréquentation bretonne en CS est surtout importante s'agissant des régions proches, telles les Pays de la Loire (11,2 % de part du marché Breton des CS), ou la Basse-Normandie (10,2 %), voire Poitou-Charentes (4,7 %), ainsi que pour l'Île de France (5,8 %).

Pour ce qui concerne la région **Rhône-Alpes**, il faut tout d'abord noter l'importance de la part de marché intra-régional, proportion plus forte dans ce cas, que celle du nombre de Rhônalpins effectuant des CS dans leur région, à l'inverse des données qui concernent la Bretagne. La part de la fréquentation des Rhônalpins est également sensible dans les régions proches, et tout particulièrement en Auvergne (25,6 %), et Franche-Comté (14,5 %), Bourgogne (12,7 %), alors que la part d'Île-de-France n'est pas négligeable (près de 10 % des CS en Rhône-Alpes).

Mais ce sont les régions PACA (21,3 %) et Languedoc-Roussillon (16,3 %) qui recueillent la proportion relative la plus élevée de CS réalisés par des Rhônalpins.

3.4 Part de marché en 2004 des régions émettrices dans les CS effectués en Ile-de-France, Bretagne et Rhône-Alpes : CS personnels et professionnels effectués en France métropolitaine, en %

Il s'agit cette-fois, sur le tableau 10 page suivante, des « parts de marché » de CS des différentes régions émettrices sur le marché des CS de chacune des trois régions analysées.

Le marché des CS en Ile-de-France :

- Les Franciliens constituent donc, comme vu précédemment, la première clientèle de la région Ile-de-France en matière de CS (22 %). Le reste du marché est assez largement distribué entre les diverses régions.
- Emerge cependant l'importance de la clientèle des Rhônalpins (9,4 % des CS en Ile-de-France sont effectués par des Rhônalpins), devant un groupe de régions émettrices à poids relativement semblable : certaines plutôt proches comme Pays de la Loire (6,4 %), Centre (6 %), Bretagne (5,8 %), mais également d'autres plus lointaines comme PACA (5,6 %) et Aquitaine (4,5 %).

Le marché des CS en Bretagne :

- Les Bretons constituent de très loin la première clientèle de la Bretagne sur le marché des CS (39,9 % des CS en Bretagne sont effectués par des Bretons). Mais la clientèle francilienne pèse également d'un poids très important (20,8 %), alors que seules quatre régions limitrophes sont explicatives du solde : Pays de la Loire (15,9 %), Basse-Normandie (6,4 %), Haute-Normandie (3,0 %) et Centre (2,9 %).

Le marché des CS en Rhône-Alpes :

- Le poids de la clientèle intra-régionale Rhônalpine est encore plus important que pour la Bretagne (43,7 %), sans doute du fait de l'importance de la taille de la région et des CS de sports d'hiver. Ici également, le poids de la clientèle des Franciliens est fort (16 %), même s'il est moindre qu'en Bretagne. On peut lire également dans le poids des clientèles en provenance de PACA (10,4 %) et Languedoc-Roussillon (5,4%) l'attrait des sports d'hiver régionaux.

Tableau 10 : Part de marché des régions émettrices dans les CS effectuées en Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes en 2004 : CS personnels et professionnels effectués en France métropolitaine, en %

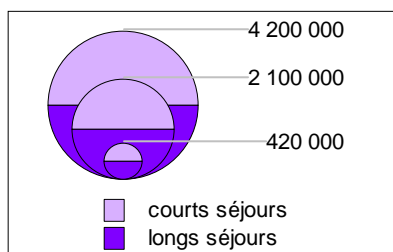
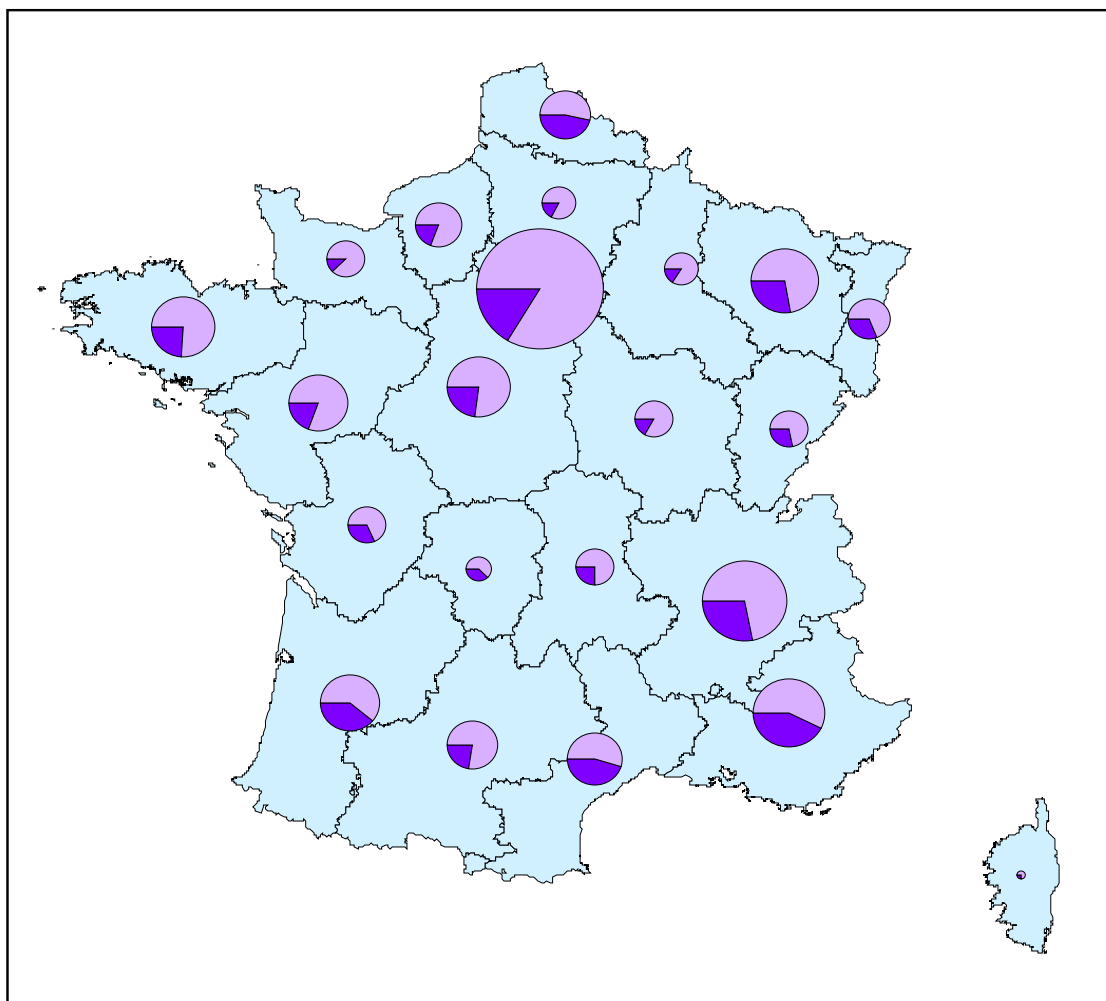
Régions	Poids des CS issus des	Poids des CS issus des régions	Poids des CS issus des régions
---------	------------------------	--------------------------------	--------------------------------

	régions émettrices sur le marché des CS effectués en Ile-de-France	émettrices sur le marché des CS effectués en Bretagne	émettrices sur le marché des CS effectués en Rhône-Alpes
Ile-de-France	22,0 %	20,8 %	16,0 %
Champagne-Arden.	2,2 % (1)	0,5 %	1,1 %
Picardie	2,0 %	1,1 %	1,1 %
Haute-Normandie	3,8 %	3,0 %	1,0 %
Centre	6,0 %	2,9 %	1,8 %
Nord Pas-de-Calais	5,6 %	1,6 %	1,2 %
Lorraine	3,9 %	0,2 %	1,8 %
Alsace	2,6 %	0,3 %	2,1 %
Franche-Comté	2,4 %	0,3 %	2,5 %
Basse-Normandie	3,0 %	6,4 %	0,5 %
Pays de la Loire	6,4 %	15,9 %	1,2 %
Bretagne	5,8 %	39,9 %	0,7 %
Limousin	1,0 %	0,4 %	0,3 %
Auvergne	2,2 %	0,1 %	2,6 %
Poitou-Charentes	2,3 %	2,0 %	0,6 %
Aquitaine	4,5 %	1,4 %	1,0 %
Midi-Pyrénées	2,9 %	0,9 %	1,2 %
Bourgogne	2,8 %	0,4 %	3,7 %
Rhône-Alpes	9,4 %	1,4 %	43,7 %
Languedoc-Roussillon	3,2 %	0,2 %	5,4%
Provence-Alpes CA	5,6 %	0,3 %	10,4 %
Corse	0,2 %	0,0 %	0,0 %
France métropolitaine	100 %	100 %	100 %

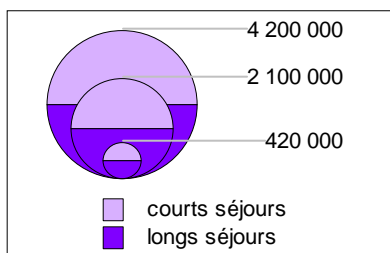
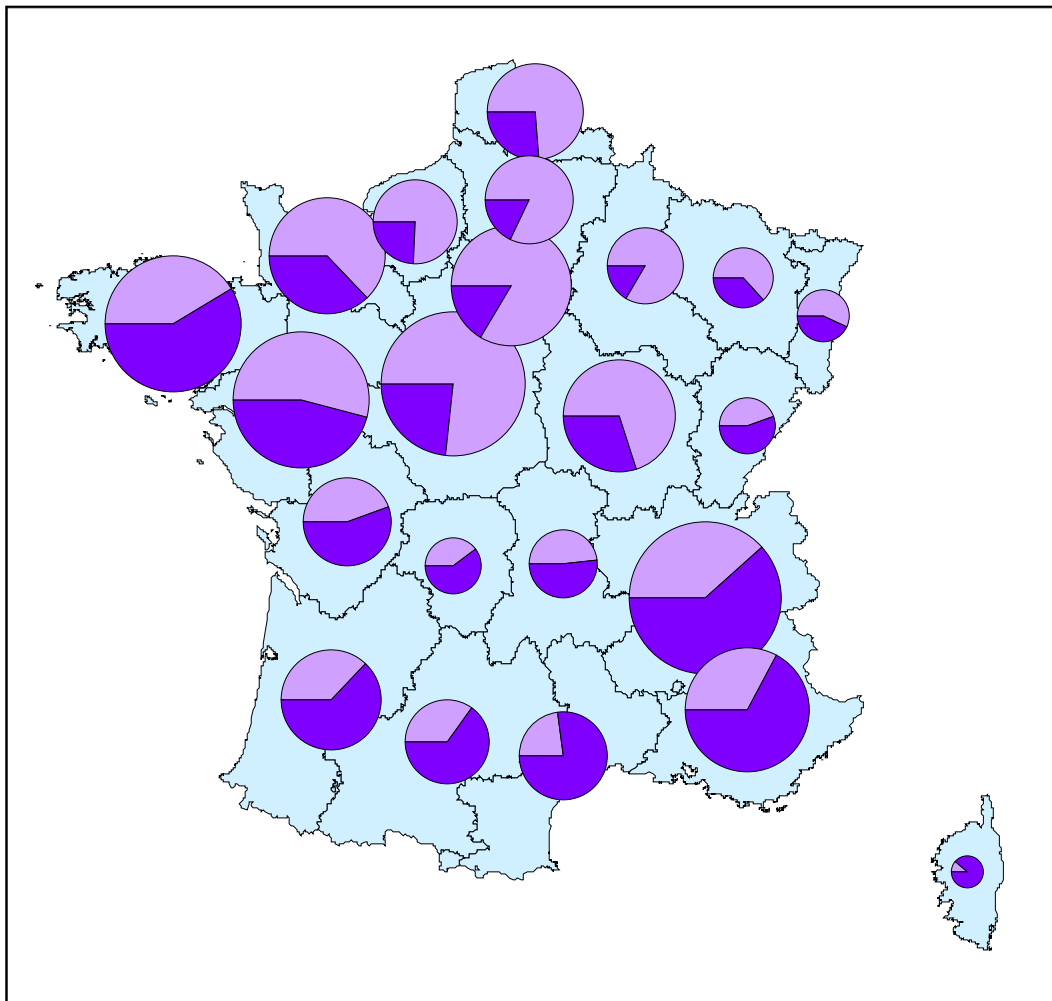
Source : SDT (Direction du Tourisme/TNS Sofrès)

Mode de lecture : les CS effectués par les Champenois « pèsent » 2,2 % de l'ensemble des CS des Français effectués en Ile-de-France

ANNEXE 1 : Régions d'origine des touristes séjournant en Ile de France (Courts séjours / longs séjours)



Annexe 2 : Régions de destination des touristes franciliens (Courts séjours / longs séjours)



ANNEXE 3

Les courts séjours selon la destination en 1998 et 2004

Base	2 004	1 998
Ile de France	10 446 837	9 544 700
Champagne Ardenne	2 642 252	2 155 404
Picardie	2 821 916	2 326 175
Haute Normandie	2 560 805	2 543 100
Centre	6 285 829	5 284 662
Nord Pas de Calais	3 396 839	2 967 719
Lorraine	2 865 035	2 810 794
Alsace	1 971 508	1 200 011
Franche Comté	2 033 792	1 712 323
Basse Normandie	3 813 659	3 595 417
Pays de la Loire	7 474 004	6 309 287
Bretagne	6 992 506	5 173 892
Limousin	1 317 533	1 112 318
Auvergne	3 344 138	2 335 405
Poitou Charentes	3 751 375	4 043 113
Aquitaine	5 387 511	4 698 503
Midi-Pyrénées	4 992 251	4 056 959
Bourgogne	4 089 143	3 692 341
Rhône-Alpes	10 087 510	8 935 464
Languedoc Roussillon	5 121 609	4 006 189
Provence Côte d'Azur	6 815 238	6 281 594
dont Riviera	1 133 078	1 306 165
dont Var	1 583 435	1 047 702
dont autre PACA	4 096 329	3 923 112
Corse	170 082	147 694
France sans autre indication	69 470	13 846
Total France	98 455 631	84 933 063
Total Etranger	6 386 441	5 252 354
Europe	5 571 966	4 615 426
Asie Océanie	167 686	101 539
Afrique	366 514	235 387
Amérique	273 089	309 234
Total monde	104 935 497	90 231 572

« **Courts séjours et déplacements à la journée des Français** »

Fiche 4 « Activités bénéficiaires des courts séjours »

Quelques précautions quant à l'usage de ces données :

La catégorie des « courts séjours » (CS), d'une durée de 1,2 ou 3 nuits hors du domicile, est une construction statistique¹⁰, dans un ensemble de voyages qui va des « déplacements à la journée » aux « vacances » (4 nuits et plus hors du domicile), vacances qui comprennent également les très longs séjours : la lecture de ce document qui concerne les seuls « courts séjours » doit faire l'objet de certaines précautions.

Ainsi, lors de comparaisons entre deux dates (ici 1998 et 2004), les mouvements enregistrés doivent toujours être replacés dans une focale plus large, qui voit notamment nombre de déplacements repérés comme courts séjours en 1998 (donnant lieu à au moins une nuit hors du domicile), avoir pu être effectués en 2004 dans le cadre d'un « déplacement à la journée », du fait de l'amélioration continue des transports. Le « cliché » statistique ainsi pris en 2004 peut s'avérer d'autant plus difficile à interpréter !

L'ensemble des données exploitées dans cette fiche provient d'une exploitation particulière des données du Suivi de la demande touristique des Français (SDT)¹¹, en cours au sein du département de la Statistique et de la Stratégie de la direction du Tourisme. Ce document constitue en fait une première exploitation, mise à disposition pour le RDV de la stratégie du 12 octobre ; il sera complété à l'issue de ce colloque et d'ici fin 2005 et donnera alors lieu à publication.

Sont uniquement exploitées dans ces fiches les données concernant les « séjours », et non pas les « nuitées ». L'analyse qui suit concerne les séjours réalisés en **France métropolitaine** uniquement. Il s'agit de l'ensemble des séjours, personnels et professionnels.

↳ **9 courts séjours sur 10 ont un motif personnel**

92.8 % des courts séjours sont effectués pour motif personnel en 2004 soit 1.7 point de moins qu'en 1998. Sur l'ensemble de ces courts séjours personnels, 27.9 % sont motivés par l'agrément et 64.1 % concernent des visites à la famille ou aux amis.

Structure des séjours selon le motif

	Court séjour en 1998	Court séjour en 2004	Ensemble des séjours en 2004
Total	100 %	100 %	100 %
Raison professionnelle	5.5 %	7.2 %	5.2 %
Raison personnelle	94.5 %	92.8 %	94.8 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Globalement, les courts séjours pour motif personnel ont eu tendance à évoluer depuis 1998. Ainsi, ils demeurent majoritairement dédiés à la visite chez la famille ou chez des amis depuis 6 ans et cette part a tendance à prendre davantage d'importance en 2004 puisqu'on enregistre une évolution de + 1.1 point. Celle-ci se fait en partie au détriment des courts séjours d'agrément qui perdent 2.9 points comparé à 1998, et au profit de la catégorie

¹⁰ Conforme aux conventions conceptuelles de l'OMT

¹¹ enquête mensuelle réalisée auprès de 20 000 individus de 15 ans et plus par le cabinet TNS-Sofres pour la direction du Tourisme.

« Autres » (on retrouve à l'intérieur de cet item, les pèlerinages et surtout le bénévolat) qui progresse de 1.6 point.

Structure des séjours selon les raisons personnelles

	Courts séjours 1998	Courts séjours 2004	Ensemble des séjours 2004
Total	100 %	100 %	100 %
Agrément	30.8 %	27.9 %	39.0 %
Famille, amis	63 %	64.1 %	53.9 %
Santé	0.2 %	0.2 %	0.9 %
Formation	0.6 %	0.6 %	0.5 %
Autre	5.5 %	7.1 %	5.7 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Les séjours professionnels ont eu tendance à raccourcir

Ainsi, les séjours professionnels en France métropolitaine se répartissaient en 1998 en 67.2% de courts séjours et 32.8 % de longs séjours. En 2004, cette répartition a sensiblement évolué pour s'établir à 81.2 % de courts séjours (soit + 14 points) et 15.3 % de longs séjours. En ce qui concerne les motifs personnels, la différence est moins importante mais la tendance est identique : on est passé de 54.3 % de courts séjours en France métropolitaine en 1998 à 57.6 % en 2004.

Les CS pour motif professionnel se déclinent pour la majeure partie d'entre eux par des séjours d'une nuit (48.2 % en 2004 contre 36.4 % en 1998). Les courts séjours pour motif personnel se composent pour :

- 24.5 % de séjours d'une nuit,
- 20.9 % de séjours de 2 nuits
- 12.3 % de séjours de 3 nuits

(soit respectivement des progressions de +2.3 points, de +0.9 point et de +0.2 point) et 42.9% de longs séjours.

Les visites chez la famille et les amis sont pour les 2/3 des courts séjours en général de 1 ou de 2 nuits.

Les courts séjours pour motif personnel en 2004

	Part des séjours en France métro	Longs séjours en 2004	CS en 2004	Dont 1 nuit	Dont 2 nuits	Dont 3 nuits
Agrément	81.1 %	47.6 %	41.3 %	17.7 %	14.5 %	9.1 %
Famille/Amis	95.8 %	30.1 %	68.6 %	28.9 %	25.3 %	14.4 %
Santé	93.4 %	78.1 %	16.4 %	5.6 %	8.3 %	2.7 %
Formation	73.5 %	20.0 %	72.7 %	24.2 %	29.4 %	19.4 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Les visites chez la famille et les amis sont principalement des courts séjours (68.6 %). 41.3 % des séjours d'agrément sont des courts séjours dont 17.7 % d'une nuit.

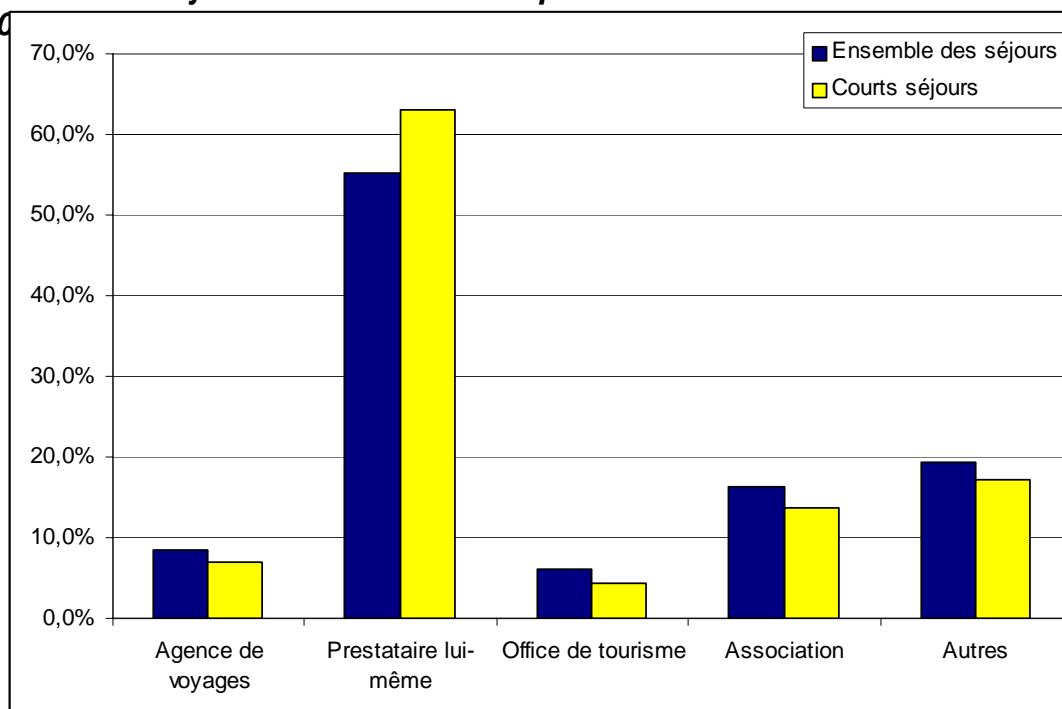
Les formations se déroulent également très majoritairement en courts séjours (72.7 %) . En revanche, les déplacements pour raison de santé sont plutôt des longs séjours (78.1 %).

↳ Près de 2/3 des courts séjours réservés le sont directement auprès des prestataires

Parmi l'ensemble des courts séjours réservés en France métropolitaine en 2004, 6.9 % ont été réservés auprès d'une agence de voyages, 4.3 % auprès d'un office de tourisme, 13.8 %

par le biais d'une association mais majoritairement 63.1 % auprès du prestataire lui-même (alors que la part de l'ensemble de ces séjours enquêtés représente 55.3 %).

Structure des séjours en France métropolitaine selon le mode de réservation en 2005



Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Tous les modes de réservation bénéficient d'une augmentation de leur part de courts séjours en France métropolitaine

39.3 % des séjours réservés auprès d'une agence de voyages en France métropolitaine sont des courts séjours soit + 4.1 points par rapport à 1998. Parmi eux, 14.6 % le sont pour 1 nuit, 15 % pour 2 nuits et 9.7 % pour 3 nuits. 54.1 % des séjours réservés auprès du prestataire lui-même sont des courts séjours, soit 4.5 points de plus qu'en 1998.

40 % des séjours réservés auprès d'une association sont des courts séjours soit 5.2 points de plus qu'en 1998. Enfin, 33.4 % des séjours réservés auprès d'un office de tourisme sont des courts séjours soit 5.7 points de plus qu'en 1998.

↳ La promenade est l'activité la plus souvent pratiquée durant les courts séjours

Durant un même séjour, les enquêtés peuvent déclarer plusieurs activités. Les plus fréquemment évoquées durant un court séjour sont la promenade, la visite de ville, la visite de marché, la visite de monuments, la visite de site naturel, la natation et la gastronomie.

Structure des activités

	Court séjour en 1998	Court séjour en 2004	Ensemble des séjours en 2004
Ski alpin	1.2 %	1.1 %	3.0 %
Natation, baignade	4.7 %	5.4 %	12.0 %
Golf	0.2 %	0.2 %	0.3 %
Chasse	0.4 %	0.4 %	0.3 %
Promenade	22.7 %	23.5 %	31.4 %
Gastronomie	5.9 %	4.3 %	3.8 %
Parcs de loisirs	2.4 %	2.2 %	2.6 %
Manifestation culturelle	3.5 %	3.1 %	2.8 %
Visite de monument, de site naturel	11 %	10.8 %	15.3 %
Visite de musée, d'exposition	3.1 %	3.6 %	4.6 %
Pas d'activité	36.4 %	29.9 %	23.4 %

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

NB : Lecture verticale, les activités choisies ici sont les plus souvent citées par les répondants.

En 2004, répartition par activités pratiquées

	CS	dont 1 nuit	dont 2 nuits	dont 3 nuits	LS
Base	57,1%	24,1%	20,7%	12,3%	42,9%
Ski alpin	20,6%	4,5%	10,1%	6,0%	79,4%
Ski de fond	20,1%	7,2%	8,6%	4,3%	79,9%
Natation, baignade, plage	25,8%	6,7%	11,2%	7,9%	74,2%
Randonnée pédestre	34,4%	12,1%	12,5%	9,8%	65,6%
Golf	45,0%	11,9%	21,9%	11,3%	54,4%
Thalassothérapie	27,6%	8,1%	12,5%	6,8%	72,4%
Chasse	77,2%	42,3%	23,3%	11,6%	22,8%
Gastronomie, oenologie	63,8%	28,5%	21,2%	14,0%	36,2%
Parc de loisirs	47,9%	18,2%	18,4%	11,3%	52,1%
Visite de ville	48,2%	17,5%	18,0%	12,7%	51,8%
Festival, manif. Culturelle	62,8%	30,1%	19,8%	13,0%	37,2%
Visite de musées	45,5%	16,2%	16,0%	13,3%	54,5%
Visite de monuments	45,3%	15,9%	16,3%	13,1%	54,7%
Visite de site naturel	36,5%	11,9%	13,4%	11,2%	63,5%
Visite de marché, foire	43,5%	13,2%	16,8%	13,5%	56,5%

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

NB : Lecture horizontale, les activités choisies ici n'ont pas forcément un poids très important dans la structure des courts séjours.

Parmi les activités pratiquées durant un séjour, certaines sont typiquement majoritairement des activités de courts séjours. Ainsi, la chasse (77.2 % de courts séjours soit +10.5 points de plus qu'en 1998), la gastronomie (63.8 %), les festivals et manifestations culturelles ponctuelles (62.8 %). Les autres activités sont plutôt pratiquées lors de longs séjours mais on trouve néanmoins des activités comme les visites de monuments ou de sites historiques (45.3 % de courts séjours soit +7.2 points /1998), les visites de ville (48.2 %), les parcs de loisirs (47.9 %), les visites de musées (45.5 %), le golf (45 % soit +15 points par rapport à 1998),...

↳ La campagne et la ville concentrent la majorité des parts de courts séjours

Structure des courts séjours en 2004 selon l'espace

	Ensemble des séjours	Courts séjours	dont 1 nuit	dont 2 nuits	dont 3 nuits
Mer	24,7%	16,8%	13,1%	18,5%	21,0%
Montagne	14,2%	9,0%	7,8%	9,4%	10,8%
Montagne avec activité ski	3,7%	1,5%	0,9%	2,0%	1,9%
Montagne sans activité ski	10,4%	7,5%	7,0%	7,4%	8,9%
Campagne	37,8%	41,6%	42,7%	41,3%	40,2%
Lac	3,5%	2,7%	2,3%	3,0%	3,2%
Ville	33,6%	39,7%	41,7%	38,8%	37,1%

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

NB : Le total en colonne est supérieur à 100 % car les répondants ont pu déclarer plusieurs réponses durant un même séjour.

Sur l'ensemble des courts séjours effectués en 2004, une majeure partie a eu lieu à la campagne (41.6 %). La ville vient en deuxième position et la mer en troisième position. La montagne est plutôt un espace de long séjour. On remarque assez peu d'évolution dans cette structure par rapport à 1998.

↳ L'hébergement non marchand concentre 2/3 des courts séjours

Les deux tiers des courts séjours en France métropolitaine sont réalisés dans l'hébergement non marchand (68.9 %) : 47.3 % chez la famille (soit + 0.7 point de plus qu'en 1998), 14.6 % chez des amis et 6.9 % dans une résidence secondaire (-2.3 points).

Structure des courts séjours en 2004 selon le mode d'hébergement

	Ensemble	CS	dont 1 nuit	dont 2 nuits	dont 3 nuits
Base	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Hôtel	13,9%	19,4%	26,9%	14,5%	11,9%
Pension de famille	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,1%
Gîte rural, chambre d'hôte	3,1%	2,7%	2,8%	2,6%	2,6%
Auberge de jeunesse	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,3%
Refuge, gîte d'étape	0,6%	0,7%	0,9%	0,5%	0,4%
Camping	5,5%	3,3%	2,7%	3,5%	4,4%
Location	4,5%	0,8%	0,3%	1,0%	1,4%
Club ou villages de vacances	2,2%	0,8%	0,7%	0,8%	0,9%
Résidence de tourisme	1,7%	0,6%	0,3%	0,8%	1,0%
Résidence secondaire du foyer	9,3%	6,9%	4,1%	8,5%	10,1%
Chez quelqu'un de la famille	44,2%	47,3%	43,3%	51,5%	48,7%
Chez des amis	12,1%	14,6%	14,9%	13,7%	15,4%
Bateau, péniche, yacht	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%
Autre	2,1%	2,2%	2,3%	1,7%	2,6%
Hébergement marchand	34,3%	31,1%	37,6%	26,2%	25,8%
Hébergement non marchand	65,7%	68,9%	62,4%	73,8%	74,2%

Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Parmi les hébergements marchands, l'hôtel représente 19.4 % des courts séjours en 2004 (contre 17.4 % en 1998). Le camping concerne 3.3 % des courts séjours soit 0.4 point de moins qu'en 1998. Les autres modes d'hébergement sont plutôt réservés aux longs séjours et ont peu évolué depuis 1998.

L'hôtel, les gîtes et chambres d'hôte voient leur volume de courts séjours en augmentation sensible depuis 1998.

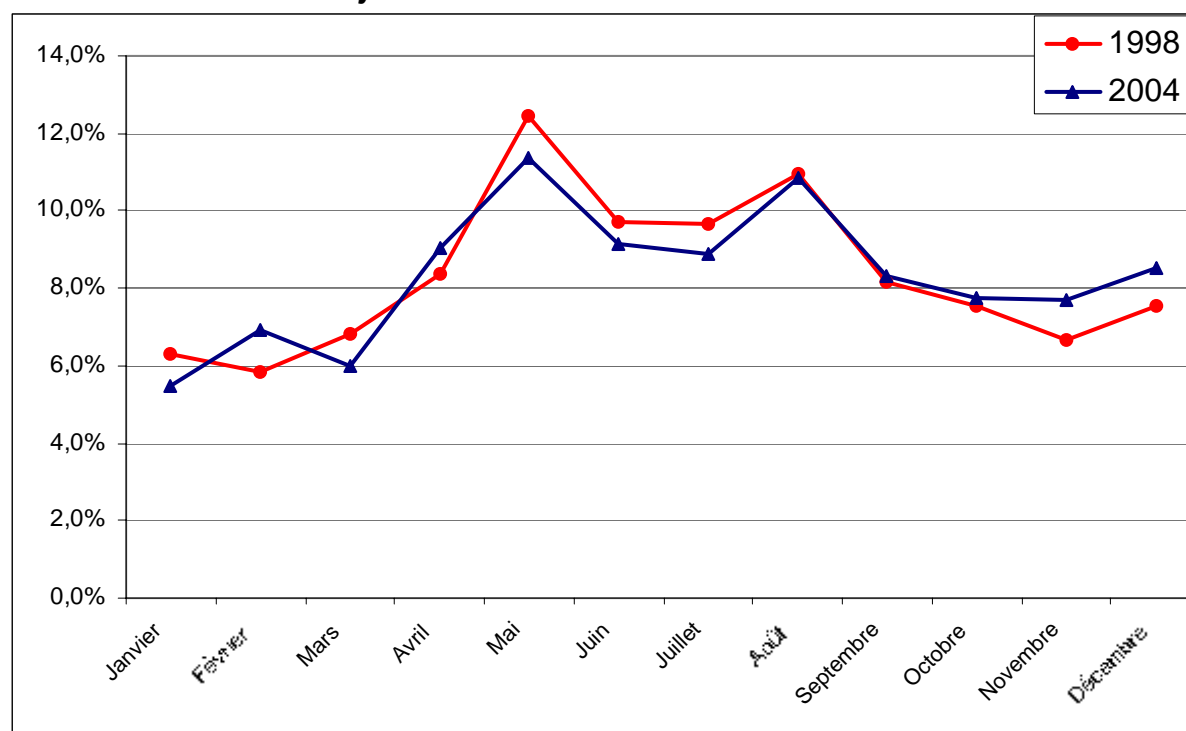
Depuis 1998, certains modes d'hébergement ont bien progressé en termes de pratique de courts séjours. 82.4 % des séjours à l'hôtel sont des courts séjours soit 6.1 points de plus qu'en 1998. Une autre progression importante concerne les gîtes ruraux et les chambres d'hôte dont les courts séjours représentent 51 % en 2004 soit une progression de 6.8 points. Il faut souligner que ces progressions sont particulièrement visibles pour les séjours d'une nuit qui enregistrent une progression de 9 points pour les courts séjours à l'hôtel et de 2.4 points pour les gîtes et chambres d'hôte.

↳ **Mai et août concentrent 22.3 % des courts séjours en 2004**

Le mois de mai est le mois privilégié des courts séjours qu'ils soient de 1,2 ou 3 nuits. De manière générale, le mois d'août suit de près.

En 2004, sur l'ensemble des courts séjours réalisés, la plupart ont eu lieu en mai (11.4 %), mais également en août (10.9 %), en juin (9.2 %) et en juillet (8.9 %). Il y a peu de différences entre 1998 et 2004, le calendrier des ponts et des jours fériés pouvant expliquer parfois un décalage entre deux années.

Structure des courts séjours en 2004 selon le mois de retour



Source : SDT – Direction du Tourisme / TNS Sofrès

Les évolutions les plus notables concernent des mois hors saison

Par rapport à 1998, la part des courts séjours a augmenté, surtout pour le mois de février (+8.7 points contre 4 en moyenne), le mois de septembre (+7.3 points) et le mois d'avril (+6.1 points). Seul le mois de janvier a perdu 0.3 point par rapport à 1998.

L'évolution des courts séjours de 1 nuit est globalement favorable surtout pour les mois de juin, (+ 6.6 points contre 2.9 en moyenne), de février (+ 4 points), de mai (+ 4 points), et de septembre (+ 4.5 points).

Pour les séjours de 2 nuits, on enregistre quelques reculs pour les mois de mars (-1.9 point contre +0.7 en moyenne), de juin (-1.1 point) ; de novembre (-0.8 point). En revanche, les

mois de février (+2.2 points), d'avril (+2.7 points), de septembre (+1.6 point) affichent une évolution favorable.

Enfin, les séjours de 3 nuits enregistrent des évolutions plus marquées selon les mois : ainsi, les mois de février (+2.2 points), d'avril (+2 points), de septembre (+2 points) et surtout de novembre (+5.9 points) progressent très bien par rapport à la moyenne qui est de +0.3 point. A contrario, les mois de mai (-2.6 points), de juin (-1.9 point), de juillet (-1.5 point) et de décembre (-2.3 points) sont en baisse en 2004 par rapport à 1998.